



Dossier territorial régional des Pays de la Loire

Novembre 2015



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

Sommaire

Démographie	5
A) Une région au fort dynamisme démographique	5
B) 900 000 habitants supplémentaires d'ici à 2040	6
Environnement et énergie	7
A) Un contexte physique et des ressources naturelles porteurs d'atouts	7
B) Des fragilités écologiques	9
C) L'énergie en Pays de la Loire : constats et évolutions	12
Urbanisation et aménagement	15
A) Dynamique urbaine récente : accentuation des phénomènes de métropolisation et d'étalement urbain	15
B) Une situation excentrée compensée par des infrastructures de qualité	17
C) La prévention des risques est une nécessité pour la région	19
La mer et le littoral	21
A) Le littoral des Pays de la Loire, une vaste zone, riche mais menacée	21
B) Le littoral génère de nombreuses activités	22
C) Le Grand port maritime de Nantes-St Nazaire, élément structurant de la façade littorale	23
Agriculture	25
A) L'agriculture des Pays de la Loire : riche et diversifiée	25
B) Des atouts pour préserver la qualité de l'agriculture régionale	26
Economie	27
A) Un poids économique important mais fragilisé par la crise	27
B) un appareil productif diversifié avec des spécificités sectorielles	27

Emploi	31
A) L'emploi régional est stable	31
B) Structure de l'emploi : des spécificités régionales	32
C) Les territoires ligériens sont inégaux face à l'emploi	32
Formation, recherche et innovation	33
A) Le système éducatif des Pays de la Loire : dynamisme et performance jusqu'au baccalauréat	33
B) Des marges de progression pour l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, possibles grâce à l'ouverture extra régionale et internationale des établissements	33
C) Un potentiel d'innovation à renforcer	34
D) L'enseignement supérieur en Pays de la Loire : un système polycentrique et un fonctionnement en réseau	35
Cohésion sociale	37
A) La pauvreté et les inégalités sont moins marquées qu'ailleurs	37
B) Un parc locatif social concentré, de qualité très variable	38
C) Une culture régionale du sport et de la vie associative	38
Culture	39
A) Les Pays de la Loire ont hérité d'un patrimoine remarquable	39
B) La création est dynamique dans les Pays de la Loire	40
C) La culture s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire et de démocratisation	41
Santé	43
A) Un niveau de santé satisfaisant, en dépit de l'évolution de certaines pathologies	43
B) Accompagner la dépendance : enjeu pour l'avenir en Pays de la Loire	44
C) L'accès à l'offre de soins de premier recours est très inégal	44



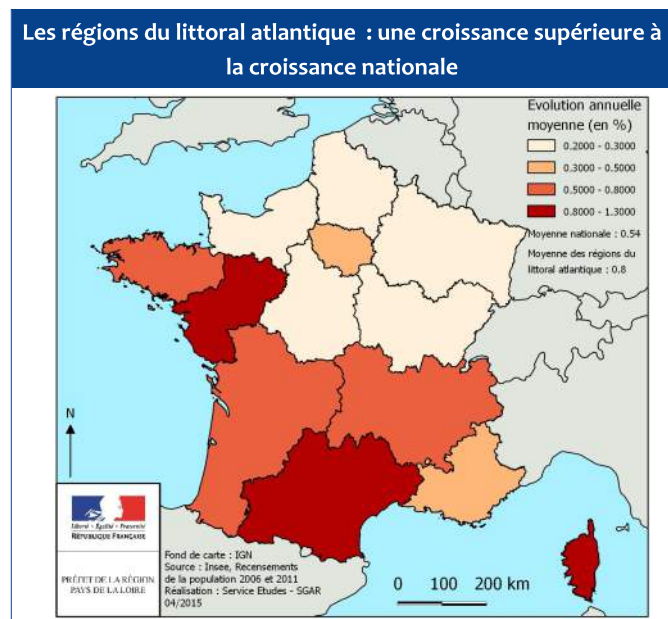
Source : Pays de la Loire, France 3

Démographie

Avec 3 689 465 habitants au 1er janvier 2014, la région des Pays de la Loire est la huitième région la plus peuplée de France et la première du littoral atlantique. Elle représente 5,6 % de la population métropolitaine.

A) Une région au fort dynamisme démographique

Parmi les régions françaises les plus dynamiques. Entre 2006 et 2014, la population s'est accrue d'environ 238 000 personnes, soit 30 000 habitants supplémentaires par an (+ 0,9 %). Cette croissance est supérieure à celle du niveau national (+ 0,5 %) et proche de celle de la région Bretagne (+ 0,8 %) et de la nouvelle région Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes (+ 0,7 %). Sur l'ensemble de la France métropolitaine, seules la région Corse (+ 1,3 %) et la nouvelle région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées (+ 1 %) connaissent des croissances démographiques supérieures.



Une forte contribution des naissances à la croissance. Contrairement aux autres régions du littoral atlantique et méditerranéen, l'augmentation de la population repose sur deux « moteurs » de puissance équivalente. L'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès) assure la moitié de la croissance démographique (+ 0,5 %), tandis que le solde des flux migratoires (nombre d'entrées dans le territoire supérieur au nombre de sorties) contribue pour l'autre moitié (+ 0,4 %).

La région compte parmi les plus fécondes de France métropolitaine, avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 2,07 enfants par femme en 2013 (contre 1,99 au niveau national). La croissance démographique ne pâtit pas de la baisse continue du nombre de mariages ; au niveau national comme régional, les enfants nés hors mariage étant maintenant les plus nombreux : 62,7 % en Pays de la Loire et près de 57,2 % pour la France entière en 2013. **Depuis 2006, le poids du solde migratoire tend à augmenter.** La région, surtout en Vendée et en Loire-Atlantique, attire à la fois des actifs séduits par le dynamisme économique de la métropole nantaise et des retraités sur le littoral.

Une population relativement plus jeune que celle du reste du littoral atlantique. Au 1er janvier 2014, les Pays de la Loire comptent environ 913 000 personnes âgées de 60 ans et plus, ce qui représente 24,7 % de sa population. Légèrement supérieure à la moyenne nationale (24,2 %), cette proportion est inférieure de plusieurs points à celles de la Bretagne (26,6 %), de l'Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes (28,5 %). Les moins de vingt ans représentent quant à eux un quart de la population (25,5 %), soit la plus forte proportion du littoral atlantique.

Par ailleurs, la région des Pays de la Loire compte en 2010 un peu plus de 78 000 étrangers, soit 2,2 % de sa population. C'est l'un des taux les plus faibles de France métropolitaine, nettement au-dessous de la moyenne nationale (6 %).

La Loire-Atlantique et la Vendée, départements moteurs. Entre 2006 et 2013, ils gagnent respectivement 12 600 et 6 500 habitants par an. Depuis 30 ans, ces deux départements ont une croissance démographique annuelle proche de 1,0 %, soit deux fois plus importante que les autres.

Le dynamisme des deux départements littoraux s'explique par un solde migratoire nettement positif, avec respectivement 6 300 et 5 400 arrivants de plus que de partants par an sur la période 2006-2011. Pour la Vendée, le solde migratoire constitue même l'essentiel de sa croissance démographique.

Douzième département le plus peuplé de France avec 1 343 259 habitants en 2014, la Loire-Atlantique a connu une croissance démographique importante ces cinquante dernières années, de l'ordre de 60 %. Spécificité du département, l'élan démographique est porté pour moitié par le solde naturel. Sa population relativement jeune, associée à une fécondité assez élevée, lui permet d'afficher un excédent naturel significatif (16 622 naissances pour 10 668 décès en 2013).

Une croissance urbaine et plus particulièrement périurbaine.

Depuis 1999, la population urbaine de la région s'est accrue de 15 %, avec une augmentation particulièrement forte en Vendée et en Loire-Atlantique. En 2010, ce sont 7 Ligériens sur 10 qui résident dans une commune urbaine. Si les unités urbaines de Nantes, Le Mans, Angers et Saint-Nazaire concentrent le tiers de la population régionale, la région se caractérise par un tissu particulièrement dense de petites villes, avec plus de 20 % de la population qui habitent dans les 160 petites unités urbaines de moins de 10 000 habitants.

L'espace périurbain, composé des couronnes des grands pôles urbains et des communes multipolarisées des grandes aires urbaines, est le premier bénéficiaire de cette croissance démographique du fait d'une offre foncière plus attractive. Depuis 2000, la population de l'espace périurbain augmente de 1,9 % par an.

B) 900 000 habitants supplémentaires d'ici 2040

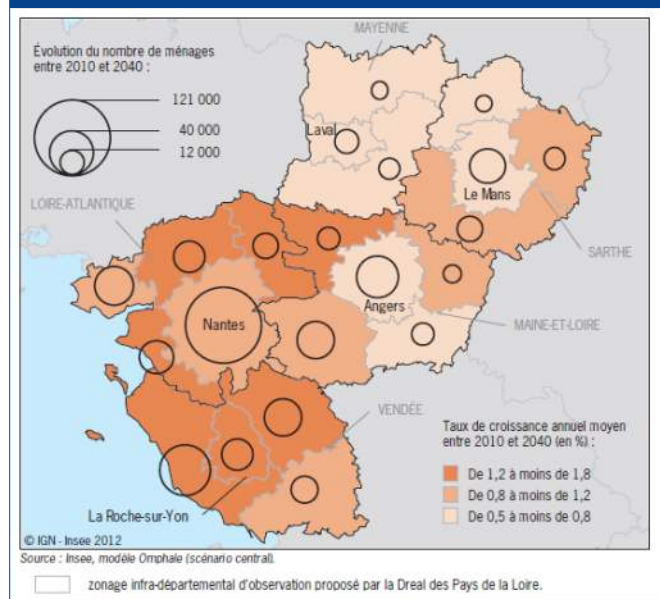
Si les tendances démographiques observées sur la période récente se maintiennent, les Pays de la Loire compteront 910 000 habitants supplémentaires en 2040, soit la quatrième plus forte progression en nombre d'habitants derrière l'Île-de-France, les nouvelles régions Rhône-Alpes/Auvergne et Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. À cet horizon, sous l'effet de la réduction du solde naturel, les migrations façonneraient davantage la dynamique démographique régionale.

La croissance devrait toujours être tirée par les départements du littoral. L'accroissement serait inégalement réparti sur le territoire. D'ici 2040, la Vendée pourrait gagner 240 000 habitants, ce qui en ferait le deuxième département le plus dynamique de France métropolitaine derrière la Haute-Garonne.

La Loire-Atlantique, quant à elle, connaîtrait la deuxième plus forte progression de population en valeur absolue, avec un gain de 380 000 personnes (derrière la Haute-Garonne). Elle deviendrait alors le huitième département le plus peuplé de France.

Les deux départements du littoral contribueraient ainsi pour deux tiers à la croissance de la population régionale. La population de Maine-et-Loire, avec une augmentation de 170 000 habitants sur la même période, progresserait également fortement. Quant à la Mayenne et à la Sarthe, leur croissance démographique devrait être proche de la moyenne nationale.

Prévision de dynamique démographique entre 2010 et 2040



Une tendance au vieillissement devrait être observée. L'âge moyen passerait ainsi de 39 ans en 2007 à 43 ans en 2040. En 2040, les plus de 60 ans représenteraient 31,4 %, soit + 490 000 personnes par rapport à 2013 (croissance la plus élevée des régions métropolitaines). Le vieillissement devrait être plus accentué en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier le long du littoral, lorsque les retraités qui migrent actuellement atteindront des âges élevés.

A l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes : aujourd'hui on en dénombre 73 000 dans la région, elles seront 33 000 supplémentaires d'ici 2030.

La poursuite du desserrement des ménages. On devrait continuer à assister à la réduction de la taille des ménages : 2,3 personnes en moyenne par ménage en 2010 contre 2,1 en 2040. Plusieurs causes expliquent ce phénomène : vieillissement de la population, mise en couple plus tardive des jeunes, séparations plus nombreuses. En conséquence, la région pourrait gagner 17 000 nouveaux ménages par an d'ici 2040, dont 3 000 imputables à l'évolution des comportements de cohabitation.



Source : DREAL Pays de la Loire

Environnement et énergie

A) Un contexte physique et des ressources naturelles porteurs d'atouts

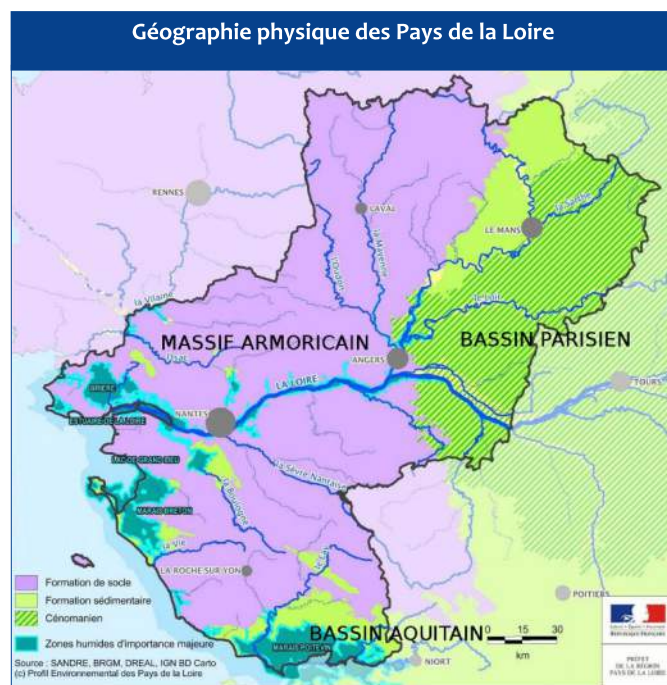
Septième région de France par sa superficie (dans la nouvelle carte des régions), les Pays de la Loire occupent 32 082 km², soit 6% du territoire métropolitain.

Les Pays de la Loire sont une région océanique à la croisée de trois grands ensembles géologiques : le massif armoricain, le bassin parisien et le bassin aquitain.

Le relief est globalement doux, à l'exception de quelques cuestas dans le nord-est de la Sarthe, et peu élevé (point culminant en Mayenne au Mont des Avaloirs à 417 m). Située au débouché du bassin de la Loire, la région est par l'estuaire une des portes de l'Europe sur l'espace Atlantique.

Sous l'influence de ces facteurs physiques se détachent trois grands ensembles géographiques :

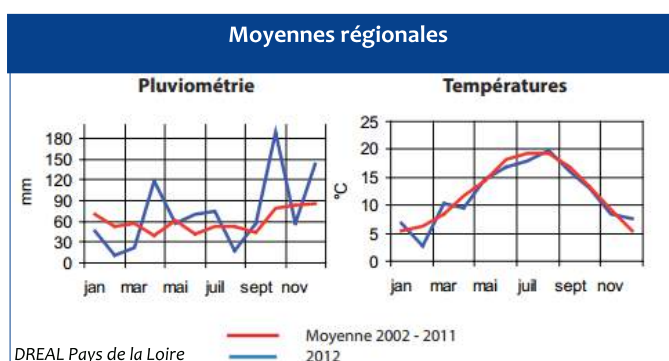
- **Le Val de Loire**, historiquement un axe économique majeur à l'échelle nationale ;
- **La plaine**, de part et d'autre du fleuve, couvrant la plus grande part de la région ;
- **Le littoral** dont une partie des côtes basses a été gagnée sur la mer, à la physionomie très contrastée : plages et dunes sableuses, côte rocheuse...



Le climat, de type océanique, est caractérisé par des températures douces (de 9 à 12,5°C environ), par une faible amplitude thermique annuelle et une égale répartition des précipitations au cours de l'année.

Très activement mise en œuvre en Pays-de-la-Loire, **la politique des sites a permis l'inscription et le classement de quelque 230 sites répartis sur les cinq départements**. La région occupe ainsi un des tout premier rang au niveau national pour le nombre et la surface de ses espaces protégés.

Qu'ils bénéficient d'une renommée internationale – marais littoraux, sites du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou qu'ils soient représentatifs de la variété des terroirs et des paysages régionaux, ces sites emblématiques contribuent à l'identité et à l'attractivité des Pays de la Loire. Ils



constituent une richesse patrimoniale mais aussi un enjeu économique participant pour une large part au dynamisme de l'activité touristique.

On compte comme paysages remarquables (230 sites) :

des sites classés :

- l'estuaire de la Loire
- le lac de Grand-Lieu (44)
- la confluence Maine-Loire (49)
- les Alpes Mancelles (53 & 72)
- le grand étang de Sillé-le-Guillaume (72)...

des sites inscrits :

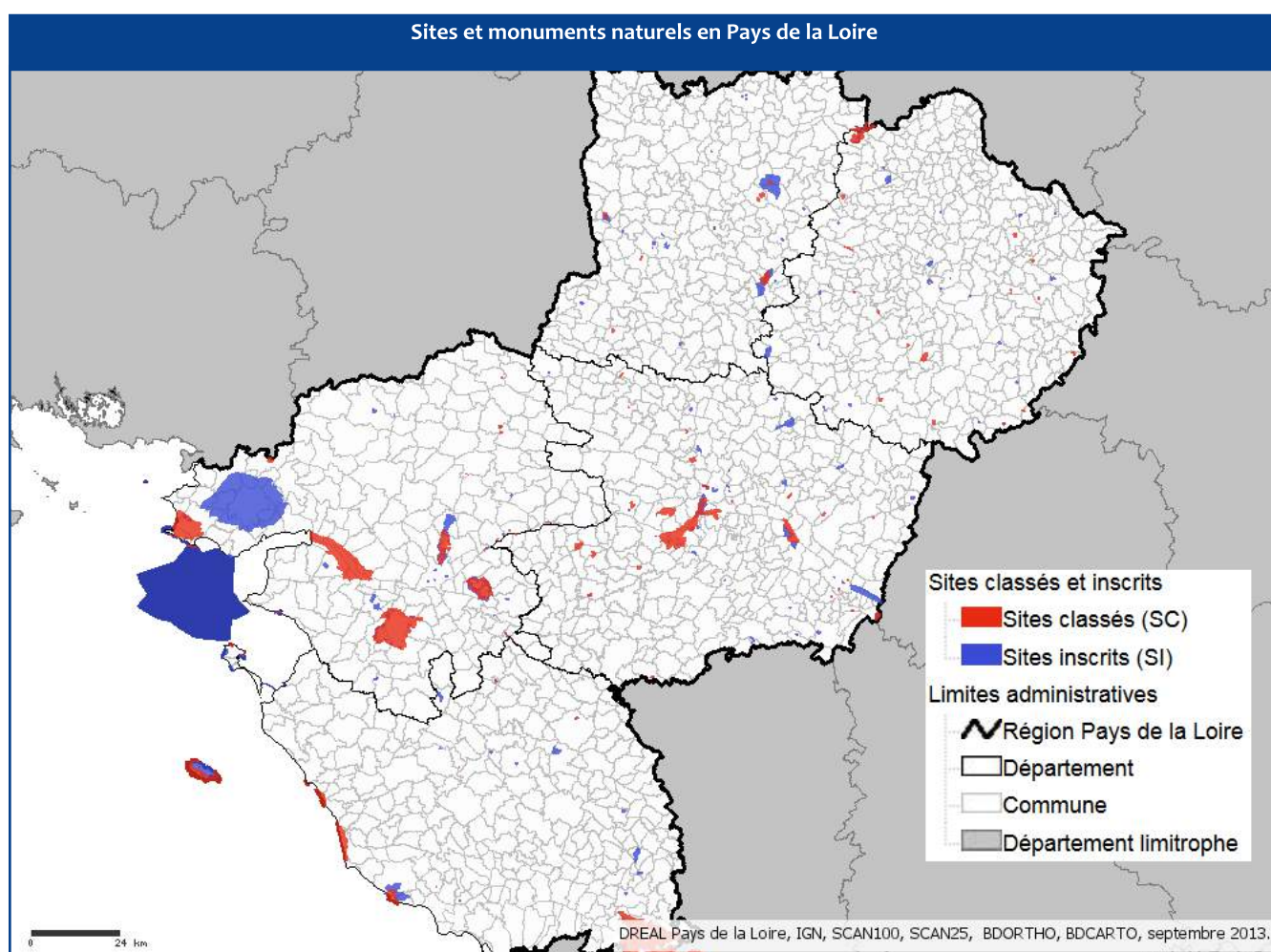
- la Grande Brière
- l'île Dumet (44)
- le moulin de la Garde (85)

des sites classés et inscrits :

- la grande côte de la presqu'île du Croisic
- la vallée de l'Erdre
- le Marais de Goulaine (44)
- la Corniche Angevine (49)
- l'île d'Yeu...

L'instruction du projet

de classement du site de la confluence Vienne-Loire (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) dans le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que celle du passage du Gois en Vendée se sont poursuivies en 2014, en lien avec les acteurs locaux.



B) Des fragilités écologiques

L'eau est une ressource naturelle au cœur de l'identité régionale. Elle est omniprésente via le littoral (10% des côtes françaises), les zones humides nombreuses (dont 16 d'importance majeure), la Loire et ses principaux affluents (l'Erdre, la Sèvre nantaise, le bassin de la Maine, la Sarthe et la Mayenne). À cela s'ajoute la rive gauche de la Vilaine et tout un réseau de petits fleuves côtiers particulièrement dense en Vendée.

La quasi-totalité de la région est située sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne. Seule son extrémité nord-ouest appartient au bassin Seine-Normandie.

En matière d'eaux souterraines, la région dispose de ressources hétérogènes. Si les deux-tiers de la région sont couverts par des roches massives et imperméables, la zone Est (Sarthe et Maine-et-Loire) abrite des roches sédimentaires propices au stockage de l'eau.

La qualité de l'eau est toujours impactée par les pollutions diffuses. Les cours d'eau sont globalement dégradés. Au sens de

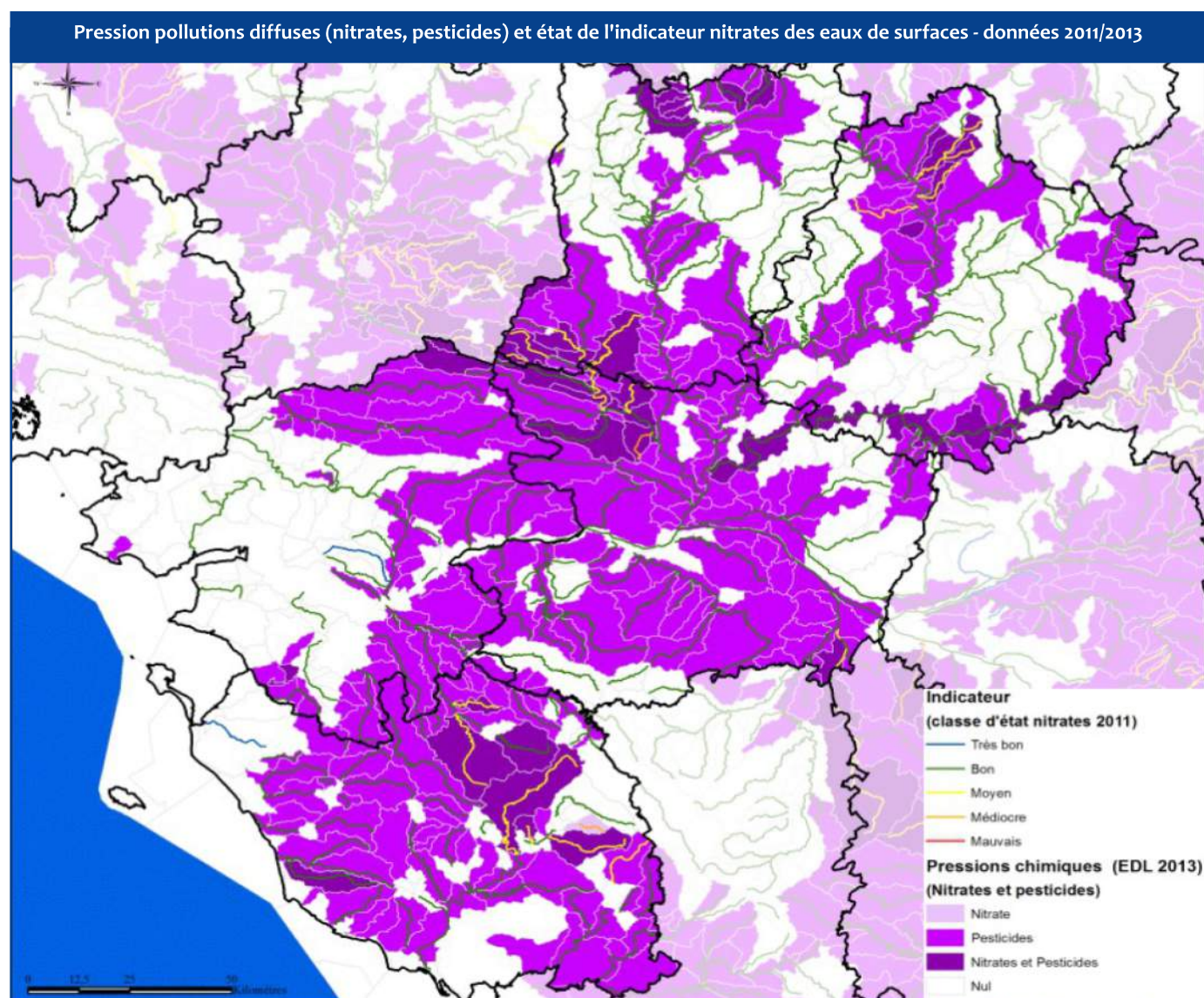
la directive cadre sur l'eau, près des deux-tiers présentent une qualité moyenne, et environ un quart une qualité médiocre ou mauvaise (affluents Sarthe amont, Loir, Mayenne amont, Oudon...).

Deux facteurs expliquent cette situation :

D'une part, un **phénomène d'eutrophisation** dû avant tout à l'activité agricole, mais aussi aux rejets domestiques ;

D'autre part une **altération de la morphologie des cours d'eau** par la construction de chenaux, berges et autres aménagements. S'y ajoute une forte tension sur la ressource en eau pendant la période estivale, essentiellement dans l'ouest de la région où la saturation touristique et les prélèvements agricoles provoquent des étiages très sévères des cours d'eau.

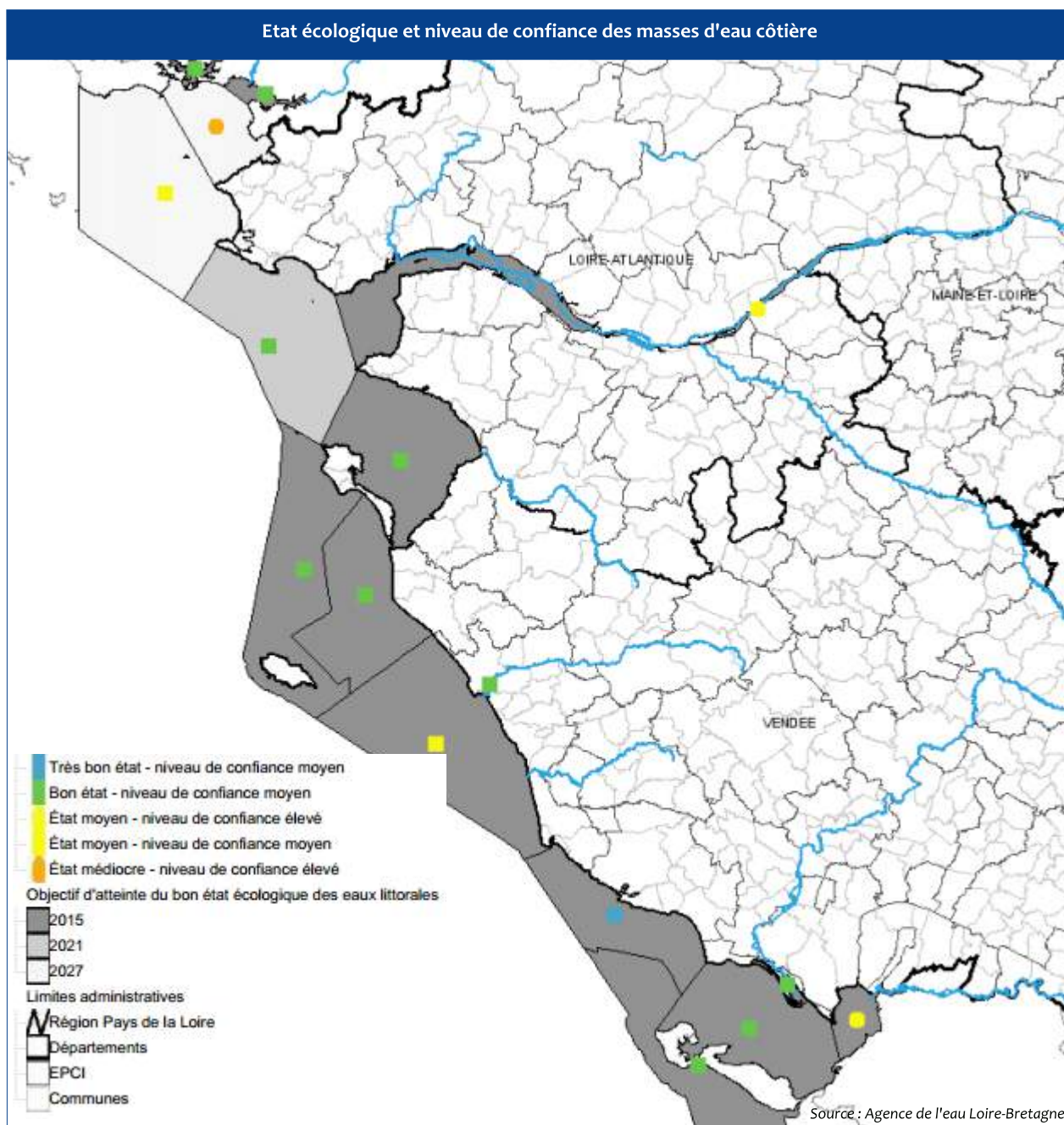
Les eaux souterraines sont de qualité médiocre, alors qu'elles constituent une ressource cruciale pour l'alimentation en eau potable actuelle et à venir. Cette situation est imputable aux teneurs élevées en nitrates et/ou pesticides d'origine agricole. La tendance à la hausse des teneurs en nitrates pour cinq masses d'eau est significative et durable et conduirait à horizon 2015 au dépassement du seuil de potabilité pour ce paramètre.



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les eaux littorales sont globalement de bonne qualité. Néanmoins, les Pays de la Loire sont touchés par le phénomène des algues vertes, mais dans une moindre mesure que la Bretagne. Ces algues s'échouent essentiellement sur les plages du Nord Loire en Loire-Atlantique et sur celles de l'île de Noirmoutier en Vendée.

La qualité sanitaire des eaux littorales doit faire l'objet d'une vigilance constante pour répondre à des usages exigeants : baignade, conchyliculture, pêche à pied.



Les espaces semi-naturels sont rares mais riches. En 2006, les espaces naturels (c'est-à-dire ni agricoles, ni artificialisés) ne représentent que 10% du territoire contre 35% en moyenne nationale. Les inventaires ZNIEFF, ZICO et zones humides d'importance majeure couvrent environ 20 % du territoire. Les milieux humides y sont plus particulièrement représentés.

La répartition des espaces naturels remarquables est très hétérogène, allant de 9 % en Mayenne jusqu'à 40 % en Vendée.

La biodiversité exceptionnelle fait l'objet de menaces. Dans la région Pays de la Loire, 94 plantes des 629 répertoriées appartiennent à la liste rouge des espèces végétales menacées de la France métropolitaine.

Concernant la faune, la région a une responsabilité forte pour la conservation de certaines espèces, notamment des oiseaux, en raison de sa façade maritime et de l'importance de ses zones humides. La région accueille 192 espèces d'oiseaux nicheurs indigènes sur les 292 espèces nicheuses en France. La région est également un nœud névralgique pour les poissons amphihalins (saumon, lamproie, anguille...) qui prospèrent dans les marais littoraux et les milieux estuariens.

Faune et flore sont toutes deux menacées par les espèces exotiques envahissantes. La présence de plusieurs espèces invasives est avérée dans les Pays de la Loire, notamment dans les milieux humides et aquatiques, par exemple la Jussie.

1 : Ail des landes (*allium ericetorum*). P.Lacroix - CBNB Pays de la Loire

2 : Angélique des estuaires (*angelica heterocarpa*). P.Lacroix - CBNB Pays de la Loire

3: Gaillet négligé (*Galium neglectum*). J. Le Bail - CBNB Pays de la Loire

4 : Râle des genêts (*Crex crex*). E.Barbelette Réserve naturelle nationale de Moëze Oléron - RNF

5 : Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*). E.Barbelette Réserve naturelle nationale de Moëze Oléron - RNF

Biodiversité en Pays de la Loire

1



2



3



4



5



C) L'énergie en Pays de la Loire : constat et évolutions

Les consommations d'énergie sont toujours plus importantes.

Les consommations d'énergie en région ont augmenté en moyenne de 2 % par an entre 1990 et 2009. Cette progression est moins rapide que celle du PIB régional, signe de l'amélioration de l'intensité énergétique de l'économie régionale.

En 2012, la région a consommé 7,3 mtep (8 en 2008) et a émis 32,6 MteqCO₂ (34,3 en 2008). Les secteurs transports routiers et résidentiels sont les premiers consommateurs en énergie, ils représentent à eux deux 64 % de la consommation énergétique régionale. Cela s'explique par la relative ancienneté du parc, la prépondérance de la maison individuelle (70 % des logements contre 52 % en moyenne en France) et le desserrement des ménages.

L'agriculture est le secteur le moins consommateur en énergie. Elle consomme en grande majorité des produits pétroliers pour couvrir ses besoins énergétiques.

En poursuivant les tendances observées, les consommations régionales d'énergie atteindraient 8,8 Mtep en 2020, soit une hausse de plus de 30 % par rapport à 1990.

Les Pays de la Loire occupent une place prépondérante dans le paysage énergétique français. Avec le port de Nantes-Saint-Nazaire et les terminaux méthanier et charbonnier de Montoir de Bretagne, l'estuaire de la Loire assure environ 10 % de l'approvisionnement énergétique de la France. L'énergie représente plus des deux tiers du trafic du port.

L'exploitation du pétrole importé par la raffinerie de Donges, deuxième raffinerie de France par sa capacité, conduit à l'expédition d'environ 12 % du tonnage français de produits pétroliers par an.

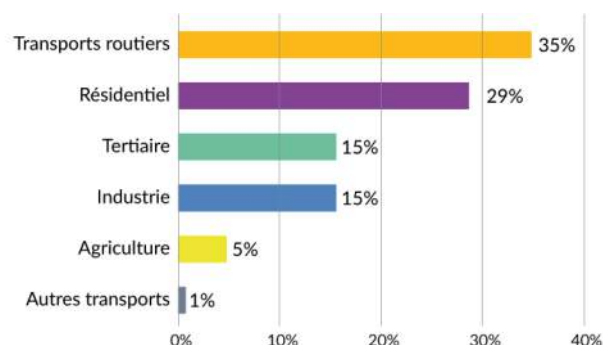
L'un des trois terminaux méthaniers de France se trouve à Montoir (les deux autres étant situés à Fos). Il reçoit une centaine de navires par an de gaz liquéfié en provenance d'Algérie et du Nigéria, qui sont regazéifiés et injectés dans le réseau : cela représente environ 20 % de l'approvisionnement en gaz de la France et 4 fois la consommation régionale.

La centrale thermique de Cordemais (fioul et charbon), plus importante centrale thermique française, est à l'origine de l'essentiel de la production électrique régionale.

Mais la région ne produit pas toute l'électricité dont elle a besoin : seulement de 15 à 40 % selon les années. Les échanges avec les autres régions sont donc primordiaux :

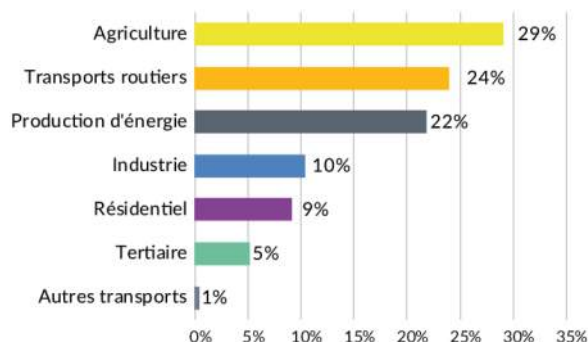
- une partie de la centrale de Cordemais alimente la Bretagne ;
- les centrales nucléaires de Chinon, Civaux et Saint-Laurent-des-Eaux exportent vers les Pays de la Loire.

Part de la consommation d'énergie par secteur en 2012



Source : Air Pays de la Loire - inventaire Basemis®

Emission de gaz à effet de serre par secteur en 2012

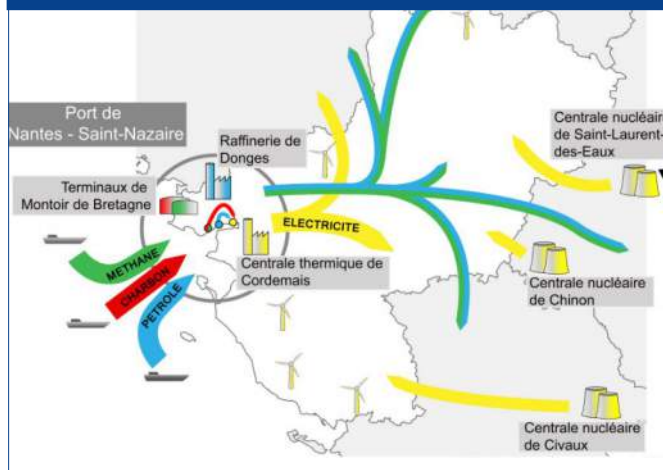


Source : Air Pays de la Loire - inventaire Basemis®

Centrale thermique de Cordemais



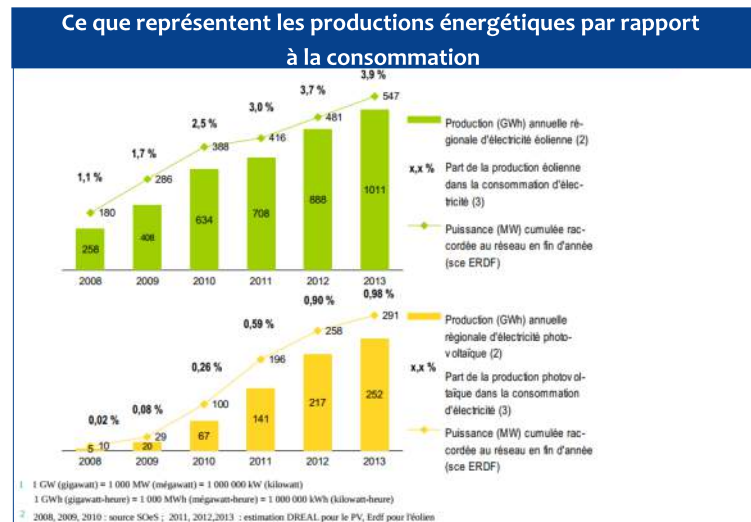
Sites stratégiques pour l'alimentation en énergie en Pays de la Loire



Source : ADAGE Environnement - Décembre 2010

Dans le domaine photovoltaïque, la région jouit d'un potentiel solaire notable, notamment en Vendée. Début 2013, la région des Pays de la Loire est la 6e région par la puissance de son parc photovoltaïque.

L'éolien off-shore, constitue le potentiel de développement le plus important, en lien avec la filière émergente des énergies marines renouvelables.



DREAL Pays de la Loire

Deux projets de parcs pour l'éolien en mer posé ont été attribués :

- la zone dite de « Saint-Nazaire », centrée sur le banc de Guérande, retenue dans le cadre du premier appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer lancé en juillet 2011 et attribué en 2012 au consortium Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles, Dong Energy), associé à Nass & Wind et à ALSTOM. Sa construction et sa mise en service progressive sont prévues à l'horizon 2018-2020.
- la zone dite « des Iles d'Yeu et de Noirmoutier », retenue dans le cadre de l'appel d'offres lancé en mars 2013 et attribué en mai 2014 au consortium « Les éoliennes en mer de Vendée » qui réunit GDF Suez et Areva. La construction du parc s'étalonnerait entre 2021 et 2023.

Le site expérimental SEMREV situé au large du Croisic sous l'égide de l'École centrale de Nantes permettra de tester des démonstrateurs notamment pour l'éolien flottant.

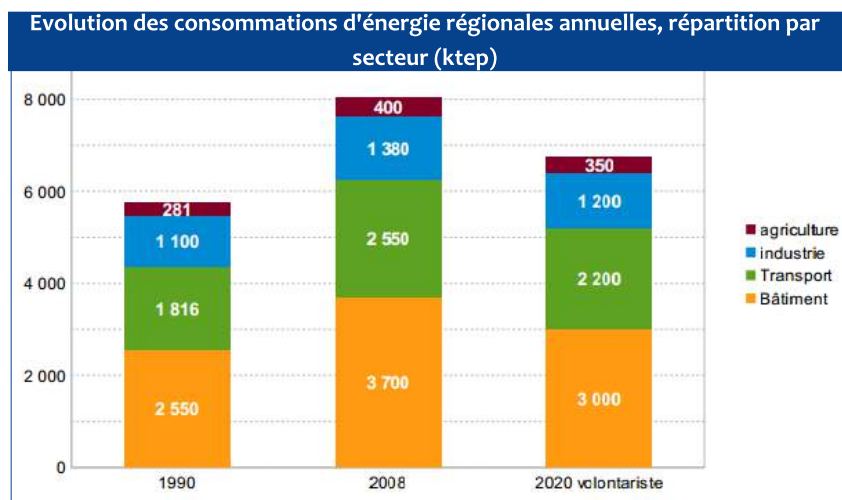
--> La mise en œuvre de la transition énergétique dans les Pays de la Loire

Les lois issues du Grenelle de l'environnement ont instauré un nouveau document d'orientation stratégique : le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, le SRCAE a été adopté par arrêté du Préfet de Région le 18 avril 2014.

Le SRCAE définit les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, en lien avec l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050.

En prenant en compte un accroissement de la population ligérienne pour 2020 de 9 %, ce projet propose un objectif total de réduction de la consommation annuelle de 17 % par rapport à son niveau de 2008 (soit une baisse de 1 280 ktep). Elle atteindrait 6750 ktep en 2020 et représenterait une baisse de 23 % par rapport à la consommation tendancielle.

Cette réduction des consommations annuelles de 1 280 ktep entre 2008 et 2020, est répartie par secteurs comme indiqué par le graphique ci-dessous :



Source : SRCAE Pays de la Loire

La Région a élaboré une Stratégie Régionale de Transition Energétique (SRTE) basée sur un autre scénario de diminution des consommations énergétiques et des émissions de GES. Ce scénario a été défini dans le cadre d'une grande consultation régionale sur cette thématique baptisée : « Les États Régionaux de l'énergie (ERE) ». Il fixe un objectif de diminution par 4 des émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Les objectifs du SRCAE, à l'horizon 2020, sont identiques aux objectifs intermédiaires 2020 de la Région fixés par les ERE.

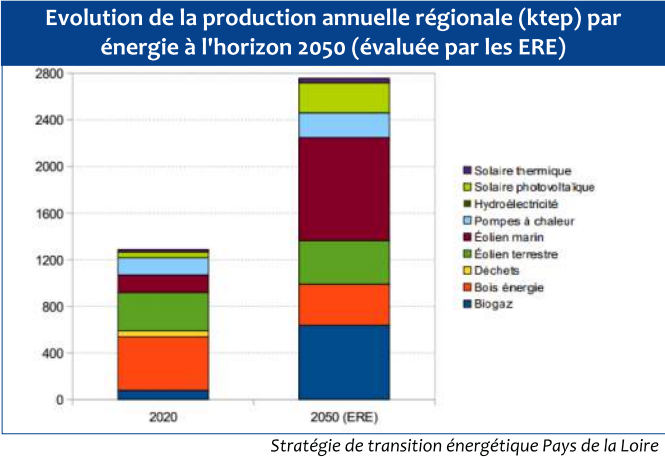
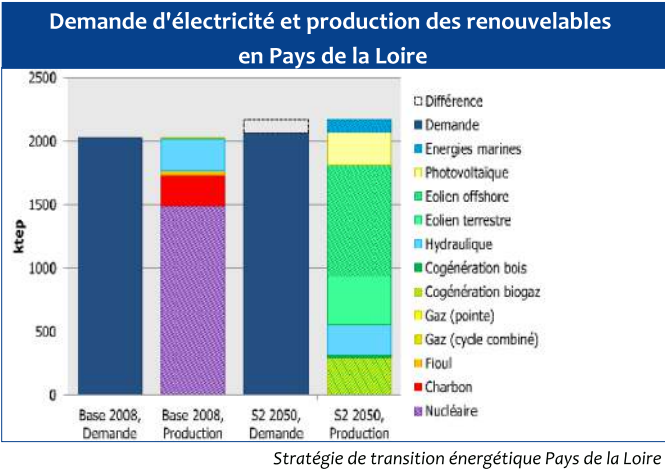
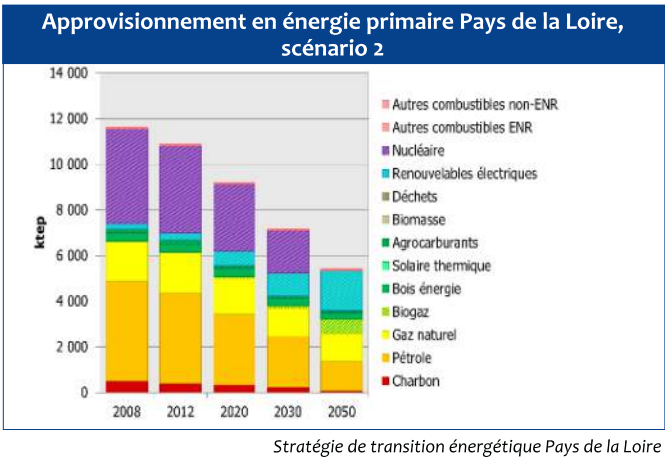
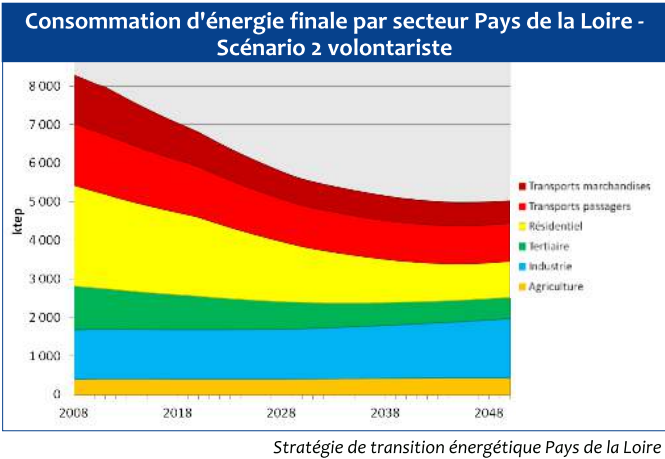
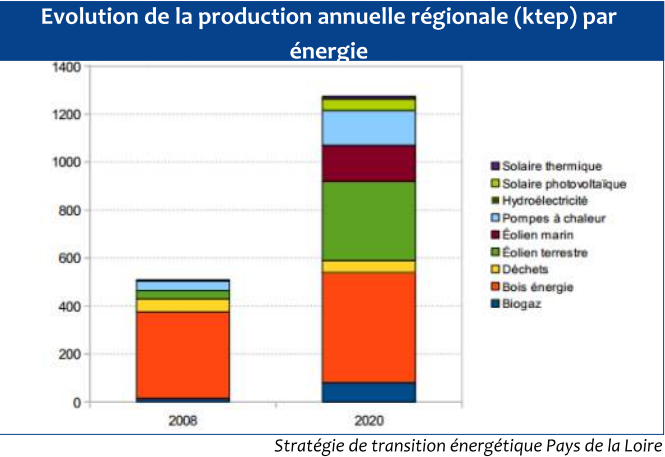
Le graphique ci-contre montre l'évolution des consommations énergétiques envisagées par le scénario défini par les ERE. Ce scénario, dit « volontariste » a pour garantie d'assurer la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un scénario de proximité à développement endogène et s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle révolution industrielle. Il se base sur l'hypothèse d'une croissance économique régionale de 1,3 % par an, soit une augmentation de PIB par habitant de 32 % d'ici 2050. Les perspectives démographiques sont celles établies par l'INSEE à l'horizon 2040 (et prolongée pour la circonstance à l'horizon 2050).

Pour faciliter cette réduction de consommation énergétique, des moyens de production complémentaires ont été mis en place dans les Pays de la Loire (ci-contre) :

Une forte progression de la production d'électricité d'origine renouvelable est attendue dans les Pays de la Loire dans les prochaines années.

À ce jour, l'électricité d'origine renouvelable produite dans la région représente un peu moins de 5 % de la consommation électrique régionale.

Avec le développement attendu des différentes filières de production d'électricité renouvelable (éolien terrestre et offshore, solaire photovoltaïque, biomasse...) cette part pourrait atteindre en 2020 plus de 40 % de la consommation électrique et couvrir en volume les besoins à 2050 en puissance de production comme le montre le graphique ci-contre :





SCAR Pays de la Loire, Nantes, 2013

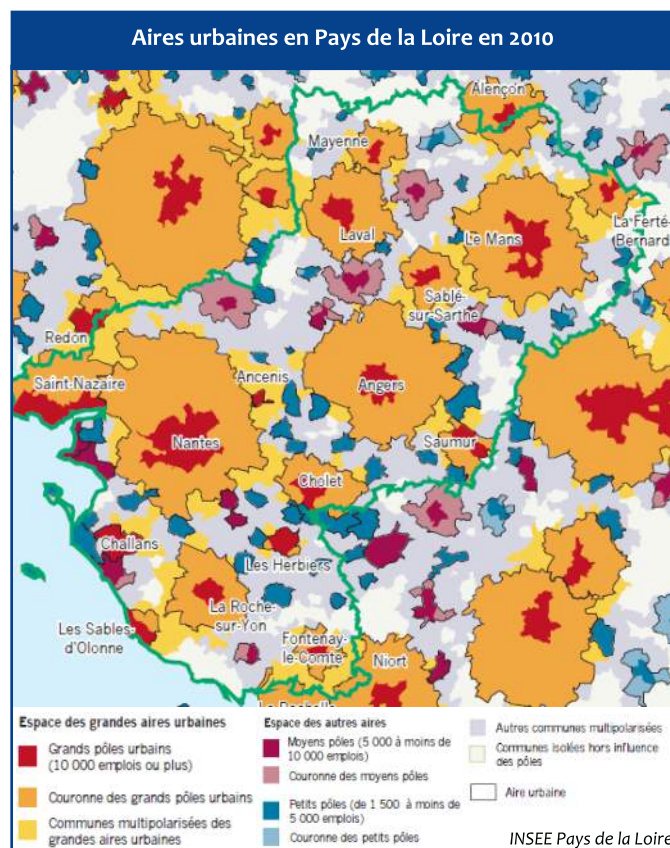
Urbanisation et aménagement

A) Dynamique urbaine récente : accentuation des phénomènes de métropolisation et d'étalement urbain

Le système urbain est équilibré. Celui-ci s'organise autour de trois aires urbaines principales et d'un réseau dense de petites villes. La région est historiquement constituée d'un maillage urbain équilibré, sans prédominance écrasante de la commune chef-lieu de région. Trois agglomérations comptent plus de 250 000 habitants : Nantes, Angers et Le Mans. Viennent ensuite de plusieurs villes moyennes (Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet, Saumur, Saint-Nazaire, La Baule), qui structurent un réseau dense de petites villes. Au total, la région compte aujourd'hui 68 aires urbaines (pôles de plus de 1500 emplois et leur couronne) qui s'étendent sur 52 % du territoire régional contre seulement 43 % en moyenne nationale.

Les aires urbaines de la région entretiennent des relations dans les champs de la mobilité, de l'économie, de l'enseignement, et de la recherche qui permettent de caractériser un fonctionnement en systèmes. Il existe 5 systèmes urbains locaux (SUL)¹ distincts en Pays de la Loire : Nantes, Laval, Le Mans, Angers, La Roche-sur-Yon et Niort. Chacun d'entre eux présente des spécificités : tandis que les SUL de Le Mans et Niort ont un fonctionnement plus trans-régional, celui de Nantes apparaît particulièrement polycentrique (avec Nantes et Saint-Nazaire). Bien qu'excentrée géographiquement, la région Pays de la Loire dispose d'un potentiel d'interconnexion au niveau national qui en fait un territoire stratégique pour la France. Les relations avec les autres régions sont intenses, notamment avec les régions littorales : échanges soutenus avec Rennes, Brest, Lyon... Paris capte une grande part des flux extra-régionaux, noués avec Nantes mais aussi avec de plus petits pôles régionaux : St

¹ Structuration du territoire fondée sur les flux de personnes et de biens entre les aires urbaines et non plus sur la géographie de l'urbanisation et la concentration des fonctions socio-économiques.



Nazaire, Cholet, la Roche-sur-Yon.

La métropolisation s'accélère autour du pôle Nantes Saint-Nazaire. En 2009, les deux aires urbaines concentrent environ 30 % de la population régionale. Et cette dynamique tend à s'accroître : de 1999 à 2010, la population a augmenté de 0,5 % par an en moyenne dans l'unité urbaine de Nantes, et de 0,4 % à Saint-Nazaire. A l'horizon 2030, elles pourraient gagner 150 000 habitants. Les deux aires urbaines polarisent également les emplois, notamment les cadres des fonctions métropolitaines. En 2007, Nantes et Saint-Nazaire en comptabilisent environ 43 000 en 2007 sur les 91 000 présents dans la région.

Le renforcement de la métropole Nantes-Saint-Nazaire s'incarne dans un schéma de cohérence territoriale (SCOT), mis en révision le 22 mars 2013. Le 1er juillet 2012 a été également créé le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Il rassemble les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Nantes Métropole, de Saint-Nazaire et les communautés de communes d'Erdre et Gesvres, de la région de Blain, Loire et Sillon et Coeur d'Estuaire. Cet ensemble réunit 797 300 habitants et 57 communes.

A l'échelle européenne, la métropole nantaise a un niveau de performance globalement moyen mais dispose de fortes marges de progrès. En 2012, la DATAR a réalisé une analyse comparée des 357 aires urbaines européennes. Cette étude met en évidence le faible rayonnement métropolitain de Nantes en Europe. Elle fait partie des 88 aires urbaines au profil diversifié et aux performances moyennes (avec Rennes, Lille et Bordeaux par exemple). En 2006, Nantes est la 74e aire urbaine de plus de 200 000 habitants, mais seulement la 89e pour la valeur ajoutée économique totale par actif. Son niveau de performance est en retrait par rapport à d'autres territoires avec le même profil mais disposant d'une population inférieure à la sienne, comme Montpellier par exemple. Ses faiblesses se situent notamment dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la capacité hôtelière d'affaires et d'accueil d'événements internationaux. Nantes dispose cependant de marges de progrès importantes, notamment si elle se spécialise dans le domaine des services avancés aux entreprises.

Un axe de développement Nantes-Rennes se fait jour, condition pour une visibilité européenne. Le profil des deux métropoles est suffisamment proche pour permettre une telle coopération : à l'échelle européenne, ce sont deux entités de taille moyenne à dominante tertiaire et en croissance dynamique. Et chacune dispose d'atouts spécifiques : Nantes/St-Nazaire se positionne comme place d'affaires tandis que Rennes se singularise dans le domaine de la société de la connaissance et de l'information. En outre, les liens sont fréquents, à l'image des 7 000 déplacements quotidiens de ville à ville. L'axe Nantes-Rennes s'incarne dans une conférence permanente instituée en 2009, mais aussi dans des projets communs, comme la candidature commune des universités de Nantes et de Rennes à l'appel à projets « initiatives d'excellence » dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). L'ensemble représente 1,4 million d'habitants, 530 000 emplois et 103 000 étudiants. Les vecteurs de rapprochements concernent notamment 4 domaines :

- l'accessibilité, avec le transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre Dame des Landes et le développement de liaisons ferroviaires inter-régionales performantes.
- le fonctionnement et le rayonnement économique, avec le développement des synergies économiques dans les domaines

numérique et agro-alimentaire. Plusieurs structures d'innovation rapprochent en effet les deux métropoles : les Instituts de Recherche Technologique (IRT) B-Com et Jules Verne, le laboratoire d'excellence (Labex) COMIN Labs, les pôles de compétitivité EMC2 Images et Réseaux, ID4Car, Valorial.

- Les circulations culturelles et touristiques.

Les coopérations se développent également à l'échelle plus large avec **le pôle métropolitain Loire-Bretagne**. Il regroupe 5 grandes agglomérations (Brest Métropole Océane, Rennes Métropole, Angers Loire Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Nantes Métropole) et vise à favoriser le rayonnement du Grand Ouest.

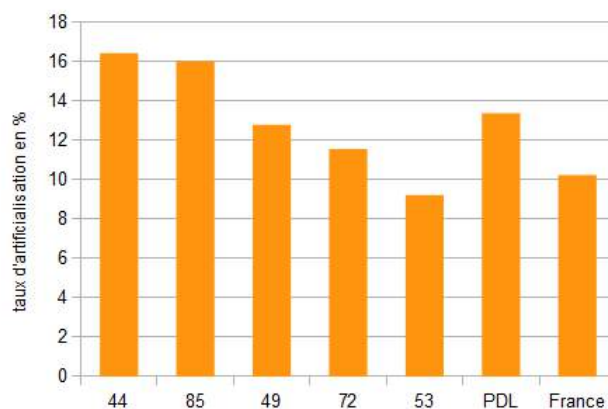
Conjointement, **accentuation de deux phénomènes qui vont de pair : artificialisation et périurbanisation**. La consommation d'espace pour l'urbanisation est supérieure à la moyenne nationale. Entre 2008 et 2010, 4050 hectares ont été artificialisés en Pays de la Loire, soit une progression de 2,3 %. En 2010, les Pays de la Loire se trouvent être la quatrième région métropolitaine la plus artificialisée (classement avec les nouvelles régions), avec 11,3 % contre 8,9 % au plan national. L'artificialisation est particulièrement marquée dans les zones littorales et urbaines et plus encore dans les territoires conjuguant ces deux conditions : Saint-Nazaire, Nantes, ouest vendéen.

L'artificialisation s'opère principalement aux dépens des terres agricoles : entre 2006 et 2010, la part des surfaces agricoles a ainsi diminué d'un point pour s'établir à 69,3 %.

La périurbanisation est le premier moteur de l'artificialisation.

Elle est le fruit de la croissance démographique, mais aussi du desserrement des ménages et d'un modèle d'habitat en région particulièrement consommateur d'espace : la maison individuelle (en 2013, le parc régional de logements était composé de 71,9 % de logements individuels contre 56,2 % au plan national). Ainsi de

Taux d'artificialisation du sol en Pays de la Loire en 2010



DREAL Pays de la Loire

2000 à 2007, la croissance du parc de logement est plus forte que la croissance de la population : 1,4% dans l'ensemble de la région. Elle atteint même 2,2% par an dans les communes péri-urbaines, attractives pour leur coût du foncier moins élevé. Les plus fortes progressions sont enregistrées dans la région nantaise et le long du littoral.

B) Une situation excentrée compensée par des infrastructures de qualité

La région des Pays de la Loire est excentrée par rapport au cœur économique de l'Europe, et peine par conséquent à tirer pleinement partie des échanges qui s'y déroulent. Les transports ne représentent ainsi que 4,2% du PIB, contre 4,6% en moyenne nationale.

La région dispose d'atouts pour le trafic voyageur. En particulier, la ligne grande vitesse qui relie Le Mans à Paris place la majeure partie de la région à moins de deux heures et demie de la capitale, et Nantes à un peu plus de deux heures. La situation des trains régionaux est stable : les flux TER de voyageurs ont progressé de 0,4 % entre novembre 2013 et novembre 2014.

Dans le domaine routier, autoroutes et routes, assurent un maillage de qualité, et les ligériens recourent plus fréquemment à la voiture que la moyenne des français. Le taux de motorisation des ménages est de 86%, le plus élevé de France après la région Poitou-Charentes, et l'usage de la voiture va croissant (+5% entre 1994 et 2008). En 2010, 78,1 % des déplacements domicile-travail des ligériens se font en voiture, ce qui place les Pays de la Loire en dixième position des régions métropolitaines. L'agglomération nantaise connaît en particulier des phénomènes de saturation marqués aux heures de pointe, en particulier sur le périphérique. En 2013 la région comptait 2,33 millions de véhicules routiers.

Mais l'usage des transports en commun est en hausse continue grâce à des infrastructures qui se développent. Entre octobre 2013 et octobre 2014, la fréquentation des réseaux de transport collectif urbain a ainsi gagné 4,1 %. Cela s'explique par la qualité des infrastructures. Depuis 2011, les trois grandes agglomérations de Nantes, Angers et Le Mans sont dotées d'un tramway. Nantes, précurseur en la matière par le renouveau du tramway moderne dans les années 1980, accueille l'un des plus longs réseaux de Tramway de France (derrière Strasbourg, Lyon et Bordeaux) avec 40 km de voies. En 2008, Nantes Métropole a innové avec la mise en service d'un Bus à haut niveau de service : ligne 4. Depuis 2012, c'est tout le réseau de bus qui a été modernisé, avec l'apparition des Chronobus. D'autre part, une nouvelle ligne de tram-train Nantes-Châteaubriant a été inaugurée en 2014 afin de mieux desservir le périurbain de



Nantes. Les modes actifs sont eux aussi encouragés, avec des vélos en libre-service dans la majorité des agglomérations ligériennes.

Enfin, la région dispose de deux infrastructures majeures, le Grand Port maritime de Nantes-Saint-Nazaire et l'aéroport de Nantes-Atlantique. Ce dernier est le principal aéroport du quart nord-ouest, le 10ème aéroport national (dépassé depuis peu par celui de Beauvais), mais ne figure pas parmi les 100 plus grands aéroports européens. Il se caractérise par la forte croissance de son trafic, qui l'amènera à saturation autour de 2030. Le trafic de passagers est en augmentation continue (4 081 501 passagers en 2014, soit + 3,84 % par rapport à 2013) mais le trafic de marchandises recule au profit de l'aéroport de Rennes.

Des projets de transport majeurs sont menés pour l'avenir de la région. Le projet d'aéroport du Grand Ouest (AGO), avec le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique vers le site de Notre-Dame-des-Landes. Il répond aux enjeux de développement du transport aérien dans le grand Ouest, de sécurité et de suppression des nuisances liées au survol de l'agglomération nantaise. Il répond également à la forte croissance des flux passagers de Nantes Atlantique.

La création d'une liaison ferroviaire Nantes Rennes est pensée concomitamment au projet de nouvel aéroport, afin de mettre Nantes à 20 mn de l'AGO, Rennes à 30mn et d'offrir à l'ensemble du Grand Ouest une accessibilité performante à l'infrastructure. Cette liaison s'inscrit dans le cadre du projet des « liaisons nouvelles Ouest – Bretagne - Pays de la Loire » (LNOBPL) qui a pour vocation d'améliorer également les liaisons Rennes-Brest et Rennes – Quimper à l'horizon 2030. Parmi elles, la LGV Bretagne - Pays de la Loire, en travaux pour une mise en service en 2017, permettra un gain de temps de 37mn entre Paris et Rennes. Pour les Pays de la Loire, le gain de temps attendu est de 22mn pour Laval et de 8 mn pour Angers, Nantes et les territoires au-delà. La liaison dite « Virgule de Sablé » entre la section courante de la LGV et le barreau ferroviaire de Sablé-sur-Sarthe permettra des gains de temps de l'ordre de 45 mn sur les liaisons Rennes-Angers ou Laval-Nantes.

Le Grand Port maritime de Nantes - Saint-Nazaire est directement concerné par le développement des autoroutes de la mer : suite à la fermeture fin 2014 de la liaison Nantes - Saint-Nazaire - Gijon, une nouvelle autoroute a été mise en service en janvier 2015, faisant la liaison entre Nantes - Saint-Nazaire - Vigo (Espagne). Celle-ci bénéficie du soutien de l'Union européenne par le biais du programme RTE - T et connaît déjà un franc succès. En effet, la société Suardiaz Atlantica SL, gestionnaire de la ligne annonçait déjà fin janvier 2015 une montée à trois rotations par semaine à la place des deux rotations initiales.

Concernant le développement du fret, les études d'amélioration des lignes transversales existantes Nantes-Lyon (électrification des itinéraires par Nevers-Chagny ou par Saint-Germain-des-Fossés) sont en cours, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de la chaîne intermodale générée par le port.

Les Pays de la Loire bénéficient d'un réseau d'infrastructures numériques étendu et performant. Le haut débit est fortement présent. Les efforts conjugués des collectivités et des opérateurs privés ont conduit dans la région à une couverture ADSL supérieure à 99 %. En moyenne régionale, 11,5 % des lignes d'abonnés ne permettent pas de bénéficier d'une connexion ADSL à 3 Mbit/s. Entre 11 % des lignes ont un débit de 3 à 8 Mbit/s et entre 79 % ont un débit supérieur à 8 Mbit/s.

La nouvelle stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique a été adoptée mi-2015 pour une mise en oeuvre 2015-2020. En 2014, la région des Pays de la Loire a réalisé la révision de sa Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) pour une mise en oeuvre 2015-2020. Les divers acteurs territoriaux impliqués veulent franchir ensemble le seuil technologique du très haut débit (THD), qui doit être anticipé pour que le numérique soit utilisable et utilisé par le plus grand nombre.

Le FttH (« Fiber to the home ») est reconnu comme la solution technique THD la plus performante et la plus pérenne. La SCORAN prévoit à cet effet l'installation de plus de 300 000 prises FttH sur l'ensemble de la région d'ici 2020. Cependant, son déploiement pourrait nécessiter pour certains territoires ciblés un passage intermédiaire, soit par une montée en débit progressive soit par des technologies alternatives, tel l'emploi de la réception satellite.

De plus, les collectivités locales ligériennes se sont engagées pour certaines dès le début des années 2000 dans des réseaux d'initiative publique (cf carte). Ces derniers ont pour but de combler les zones blanches non couvertes en ADSL, ainsi que les zones à très faible débit.

La couverture en téléphonie mobile est étendue. La couverture téléphonie mobile 2G est totale et la couverture 3G est quasiment totale (0,3 % de la population non couvert). Concernant la couverture 4G, la situation est contrastée entre les départements. La Loire-Atlantique se distingue des autres départements de la région avec un taux de couverture 4G de la population plus significatif et généralement au-dessus du taux moyen français. La Mayenne présente un déficit de présence d'opérateurs 4G puisque seuls deux opérateurs (Bouygues et Orange) sur quatre proposent leur service. Par ailleurs, le taux de couverture 4G de la population du département est en-deçà des taux de couverture des autres départements ligériens et de la moyenne nationale. La Sarthe présente un profil assez similaire à la Mayenne avec toutefois la présence d'un troisième opérateur (SFR). Les quatre opérateurs sont présents sur le département de la Vendée mais avec un taux de couverture 4G de la population moyen ou faible selon l'opérateur. Le du Maine et Loire est relativement bien couvert au regard des taux moyens des autres départements ou de la moyenne française. La « zone de déploiement prioritaire » des nouvelles licences 4G définie par l'ARCEP concerne 668 communes des Pays de la Loire (24 en Loire Atlantique, 258 en Sarthe, 153 en Maine et Loire, 160 en Mayenne, et 173 en Vendée).



C) La prévention des risques est une nécessité pour la région

La région est particulièrement concernée par le risque **inondation**. Ses caractéristiques géographiques expliquent cette fragilité : situation en aval du bassin de la Loire, présence de nombreux marais à l'Ouest et d'une façade maritime. Ce risque est considéré comme majeur, c'est-à-dire porteur d'enjeux humains, économiques ou environnementaux, pour 37 % des communes de la région. Il est aggravé par la fragilisation du trait de côte, l'évolution des pratiques culturelles et l'insuffisante maîtrise de l'urbanisation. Au total, 293 communes ligériennes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle depuis 20 ans, dont 46 en 2013.

La connaissance et la prévention du risque inondation sont en progrès comme le montre la réalisation d'un atlas des zones inondables et le travail de retour d'expérience établi suite à la tempête Xynthia en 2010. D'autre part, les procédures réglementaires sont bien avancées : en 2013, 81 % des communes concernées par le risque inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels approuvé.

Le risque inondation va de pair avec celui de rupture de barrage et de digues. Le risque rupture de barrages concerne une vingtaine d'ouvrages en Pays de la Loire, notamment en Mayenne, Maine-et-Loire, et Vendée. Un des exemples majeurs est le barrage du Verdon (Maine-et-Loire). Les digues sont quant à elles construites le long de la Loire et du littoral, exposant en particulier les zones de polder (baie de l'Aiguillon, baie de Bourgneuf, marais salants de Guérande, île de Noirmoutier, etc.).

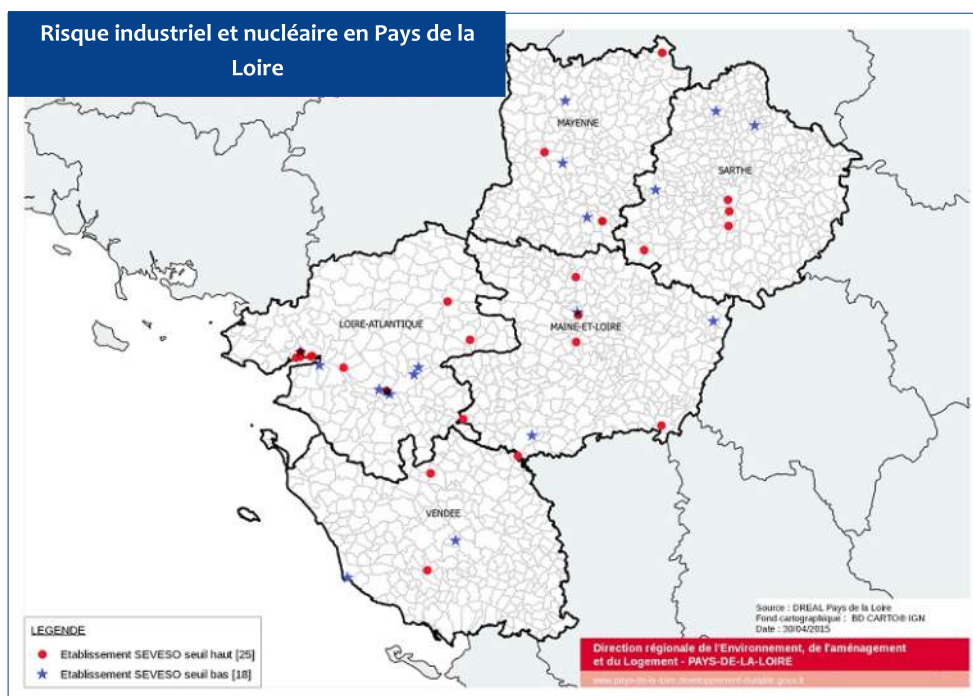
Les risques technologiques sont surtout liés à l'industrie et au transport de matières dangereuses. Les Pays de la Loire comptent 43 sites SEVESO dont 25 en seuil haut et 18 en seuil

bas. Ils ne sont pas uniformément répartis sur le territoire, mais majoritairement situés en Loire-Atlantique. Le site industriel de Donges-Montoir-de-Bretagne est particulièrement sensible, avec cinq établissements de seuil haut dont la deuxième raffinerie de pétrole de France et le plus grand terminal méthanier d'Europe. Le site de Donges génère à lui seul un trafic très important de matières dangereuses, et ce, aussi bien sur le réseau routier que ferroviaire, ou par voie d'eau maritime et fluviale. Outre les canalisations enterrées de transport de gaz, une partie de la région est aussi traversée par l'oléoduc Donges-Melun-Metz.

Inondation par submersion marine à la Pointe de l'Aiguillon, 2010



Inondation à Angers par débordement de la Maine, 1995





Source : SGAR Pays de la Loire, Port de Pornic, 2014

La mer et le littoral

A) Le littoral des Pays de la Loire, une vaste zone, riche mais menacée

Un héritage maritime naturel et humain. Avec 450 kilomètres de linéaire côtier et 60 kilomètres d'estuaire, le littoral des Pays de la Loire représente environ 10% du littoral français et bénéficie d'une position centrale sur la façade Atlantique. Il est le réceptacle de nombreuses activités et constitue, pour la région, une zone attractive et un riche patrimoine maritime.

À ce titre, les Zones de Protection Spéciale (ZPS) permettent de préserver la biodiversité d'espaces remarquables et de créer des aires marines protégées. Le littoral concentre en effet les milieux naturels fragiles tels que des zones humides, essentielles à la préservation de certaines espèces animales et végétales (Marais de Guérande, de Mesquer et Baie de Pont-Mahé) ou différents écosystèmes marins essentiels à leur reproduction. La région compte à ce jour sept zones spéciales répertoriées au titre de Natura 2000, dont l'estuaire de la Loire, les dunes de Pen Bron, la baie de Mor Braz ou le plateau rocheux de l'Île d'Yeu.

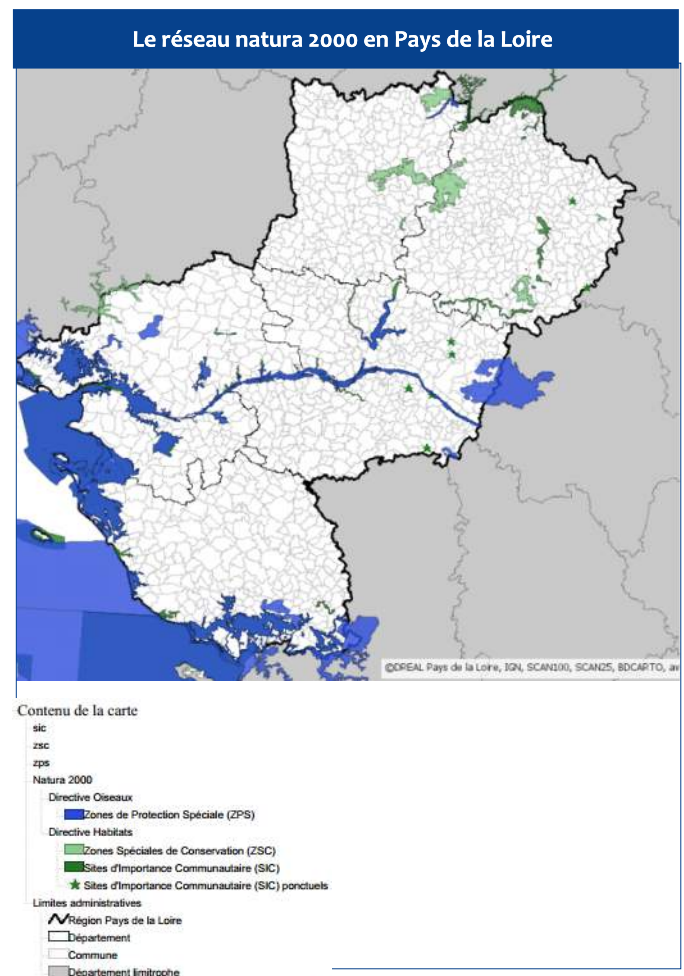
Les risques liés au littoral renforcés par la pression anthropique. La tempête Xynthia a montré la vulnérabilité d'une zone côtière face aux aléas climatiques. L'urbanisation progresse dans les communes littorales de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Ce phénomène s'explique par la forte attractivité de ce territoire qui abrite plus de 300 000 habitants, soit 9% de la population régionale et qui l'été voit sa population se démultiplier avec l'arrivée de près d'un million d'estivants sur trois mois.

Si la loi Littoral de 1986 permet d'éviter certains excès, cette pression anthropique, associée aux activités industrielles, engendre des menaces directes pour l'environnement :

- pollution par les hydrocarbures ;
- pollutions liées aux rejets urbains ;

- micropolluants issus de produits d'usage industriel, agricole ou domestique utilisés à grande échelle ;
- échouage ponctuel des algues vertes.

La qualité des eaux littorales reste néanmoins satisfaisante : En 2013, dans le cadre des contrôles de la qualité des eaux de baignade assurée par l'ARS, 138 zones de baignade ont été reconnues de «qualité excellente» et 9 de «qualité bonne» sur 150 sites contrôlés. 14 plages ont été labellisées «pavillon bleu».



B) Le littoral génère de nombreuses activités

Les ressources naturelles, sources de richesses. La conduite des politiques de l'État en matière de développement durable de la mer, de gestion des ressources marines et de régulation des activités exercées en mer et sur le littoral est un enjeu primordial pour la région Pays de la Loire. Celle-ci est assurée depuis 2010 par la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) située à Nantes et dont le champ de compétences couvre les régions de Bretagne et des Pays de la Loire.



La région compte huit ports de pêche principaux – La Turballe, Le Croisic, Saint-Nazaire, Pornic, Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne et l'Île d'Yeu – et six halles à marée – La Turballe, Le Croisic, Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne et l'Île d'Yeu. Les espèces phares en valeur sont la sole, le bar, la seiche, la baudroie, la langoustine et l'anchois. La région est deuxième en termes de valeur débarquée en criée (98 millions d'euros pour 26 050 tonnes).

Cette production, non négligeable en elle-même, suscite une cascade d'activités induites : construction navale, entretien de la flotte, commercialisation et transformation des produits de la mer, transport routier et frigorifique, recherches sur la traçabilité et l'amélioration des techniques de pêche.

Pour autant, le secteur est aujourd'hui en difficulté. Les effectifs sont orientés à la baisse depuis plusieurs années en Pays de la Loire ; 59 % des marins-pêcheurs ont plus de quarante ans. Le vieillissement de la flotte de pêche est important (69 % de navires ayant plus de 20 ans ; 2 % ont moins de 5 ans), en raison de :

- l'encadrement de la flotte par des mesures rendant plus difficile le renouvellement des navires (permis de mise en exploitation) ;
- le coût élevé des investissements ;
- la suppression des aides publiques à la construction des navires.

Autres contraintes sur le secteur de la pêche maritime :

- le coût des carburants qui impacte les marges, notamment celles des chalutiers (26 % de la flotte), gros consommateurs de gazole ;
- la fixation de quotas, dont la flotte de pêche ligérienne est dépendante, limite les tonnages débarqués ;
- le nombre de nouvelles installations à la pêche continue à diminuer.

L'aquaculture marine est également une activité importante pour la région. La production conchylicole équivaut à 9 % des ventes sous marquage sanitaire nationales. Le département de la Loire-Atlantique est le premier producteur de coques d'élevage en France. La région fournit également 42 % du naissain d'huîtres creuses commercialisé en France, grâce aux cinq éclosiers présentes en Vendée (sur 10 au niveau national). Comme pour la pêche, l'activité aquacole génère de nombreuses activités induites et connaît des difficultés en raison de la faible attractivité du secteur et de phénomènes de sur-mortalité (jeunes huîtres creuses, moules en baie de l'Aiguillon en 2014).

La filière ligérienne des bioressources marines travaille les micro-algues qui présentent un fort potentiel économique avec une forte valeur ajoutée (santé et cosmétique, nutrition, énergie, chimie verte, biomatériaux).

Enfin, l'exploitation des granulats marins est une activité traditionnelle de la région. Elle consiste à extraire puis à livrer du sable des zones de domaine public maritime situées au large. Les Pays de la Loire représentent 80 % des extractions de granulats marins de la façade atlantique, et 30 % de la production nationale. Les granulats extraits sont essentiellement acheminés vers le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire et les ports bretons pour de multiples usages : aménagements urbains, cultures maraîchères, aménagements côtiers dans le cadre de la lutte contre l'érosion.



SGAR Pays de la Loire, Les Sables d'Olonne, 2013



SGAR Pays de la Loire, Port et centre-ville de Pornic, 2014

Une économie résidentielle, touristique et dynamique. En dépit d'un solde naturel très faible, dû à l'âge moyen élevé de la population, le littoral régional connaît une croissance démographique annuelle supérieure à 1% expliqué par un solde migratoire excédentaire de l'ordre de 1,3 % par an. L'augmentation des prix du foncier n'a pas arrêté ce mouvement ; désormais, les communes rétro-littorales sont les plus attractives et permettent une proximité avec la mer et des prix plus bas. Cette population est renforcée par un tourisme important lors des périodes estivales, l'ensemble générant de nombreuses activités tertiaires.

Enfin le secteur de la plaisance est particulièrement dynamique : plus de 85 000 navires de plaisance y sont enregistrés, pour 17 ports structurants avec près de 11 000 places sur pontons. Environ 300 manifestations nautiques ponctuent chaque année l'activité maritime, parmi lesquelles :

- le Vendée Globe ;
- le trophée SNSM ;
- la « Barquera », course croisière à la voile entre Pornichet et Gijón ;
- la « Transquadra », transat reliant Saint-Nazaire à la Martinique.

Une région d'accueil pour les activités d'enseignement et de recherche liées à la mer.

L'enseignement maritime secondaire initial et continu pour le commerce, la pêche, la plaisance professionnelle, et l'aquaculture marine s'appuie sur deux lycées professionnels dont un lycée professionnel maritime, trois écoles de pêche et une maison familiale et rurale. L'enseignement supérieur est quant à lui assuré par le site nantais de l'École nationale supérieure maritime (ENSM). Par ailleurs, l'École nationale de la sécurité et de l'administration de la mer (ENSAM) qui a pour mission la formation initiale, continue et managériale des officiers et agents des affaires maritimes est installée à Nantes. Enfin, la région accueille l'un des cinq centres régionaux de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), où les scientifiques mènent des activités de recherche et de surveillance dans des disciplines très variées touchant à la mer, afin d'apporter les connaissances nécessaires à une meilleure gestion des ressources marines et protection de l'environnement littoral.

C) Le Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, élément structurant de la façade littorale

Le Grand port maritime : premier port de la façade atlantique avec 24 400 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire. L'activité commerciale du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPM) s'est élevée en 2014 à 27 millions de tonnes. Le GPM est le premier port de la façade atlantique et le quatrième port français. Cependant, il ne bénéficie pas d'une grande visibilité internationale, dans la mesure où il ne figure pas parmi les principaux premiers ports européens. Malgré tout, le GPM est le deuxième port agro-alimentaire français. Il figure à la première place nationale de négoce de bois et le terminal méthanier de Montoir est le plus grand d'Europe.

Il est le 3^e GPM pour l'emploi maritime et le 4^e en termes de trafic derrière Marseille, Le Havre et Dunkerque.

Son activité est essentiellement due à l'importation, qui représente environ deux tiers du trafic. Le port s'est engagé dans une diversification de ses activités, illustrée par la croissance des flux de conteneurs et les projets concernant l'éolien en mer.

Chantiers navals, Grand port maritime de Nantes-St Nazaire



SGAR Pays de la Loire, 2014

Trafic conteneurs, Grand port maritime de Nantes-St Nazaire



SGAR Pays de la Loire, 2014

Des activités industrielles nombreuses liées au Port et au littoral. Les activités non maritimes, quant à elles, mobilisent 16 700 salariés. Ces activités regroupent des établissements qui, localisés sur les communes d'implantation du GPM, tirent partie des infrastructures portuaires. Pour ces établissements, la proximité du port est stratégique. La principale activité industrielle liée au port est la construction navale. La plupart des chantiers de construction et de réparation navales sont de petites entreprises, mais il convient de remarquer la présence de sociétés importantes :

- le groupe DCNS, spécialisé dans la construction de navires militaires ;
- STX Cruise France SA, filiale du groupe coréen STX Business Group ;
- Bénéteau, entreprise d'origine vendéenne.

Globalement, la filière de l'industrie navale dans sa globalité (construction et réparation navales, équipementiers, architectes, construction de structures navales et d'équipements pour les secteurs connexes comme l'offshore, les énergies marines renouvelables et l'exploitation des mers et des océans) concerne de nombreux emplois à terre. À ce titre, la filière compte 108 sociétés installées dans la région pour environ 6 000 emplois, soit respectivement 20 % et 14 % des sociétés et emplois de métropole.

Les exportations liées à la construction navale ont généré 61 % du volume d'affaire national pour ce secteur (en 2013).

D'autres activités industrielles bénéficient de la présence du port, comme par exemple Airbus, dont une usine est située à Montoir. Plusieurs acteurs se diversifient, vers les filières aéronautique, ferroviaire, ou plus récemment les énergies marines renouvelables, notamment l'éolien en mer.

Des centres d'innovation et de recherche se trouvent également à proximité, avec :

- les pôles de compétitivité EMC2 ;
- le Pôle mer Bretagne Atlantique
- le cluster NEOPOLIA ;
- le Blue cluster, structuré autour des bioressources marines (micro-algues, biotechnologies, co-produits de la pêche) ;
- l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne.

Enfin, la marine marchande représente 143 navires de commerce et plus de 1200 marins. Quelques grands armements nationaux ont leur siège social dans les Pays de la Loire :

- deux filiales de la compagnie belge Euronav,
- V. Ships France, filiale du leader mondial de gestion des navires de commerce,
- la Compagnie maritime nantaise, filiale de la Compagnie nationale de navigation,
- Finist'mer qui exploite des navires de transport à partir des ports de la Manche, du Finistère et de la Loire-Atlantique.



Source : Agri 85, France Agrimer en pays de Loire, DREAL Pays de la Loire, wikipédia

Agriculture

A) L'agriculture des Pays de la Loire : riche et diversifiée

La région se situe au deuxième rang des régions agricoles françaises. Avec une production estimée à 10 % du chiffre d'affaires national, soit environ 6,9 milliards d'euros de biens produits en 2014, auxquels s'ajoutent 500 M€ de services, la région se situe au deuxième rang des régions agricoles françaises et au quatrième rang des régions agricoles de l'UE28 (avant les périmètres entrant en vigueur au premier janvier 2016).

En outre, l'agriculture contribue fortement à l'aménagement du territoire et à l'identité paysagère régionale. Les surfaces agricoles occupent près de 2,2 millions d'hectares soit 68 % de l'espace. Cette situation s'explique par la topographie et le climat favorable de la région ainsi que par la moindre importance des zones boisées en Pays de la Loire (15 % du territoire contre 31 % en moyenne nationale).

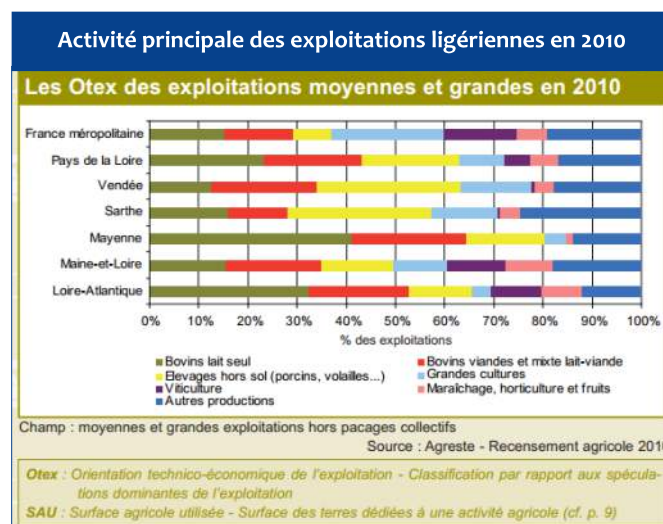
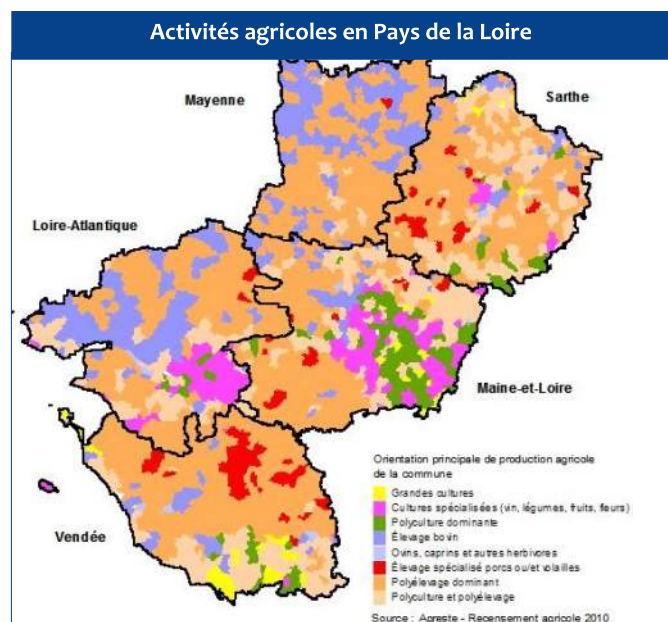
L'élevage constitue toujours l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions. Il induit différentes activités comme :

- l'alimentation du bétail,
- la production laitière, bovine, avicole et porcine.

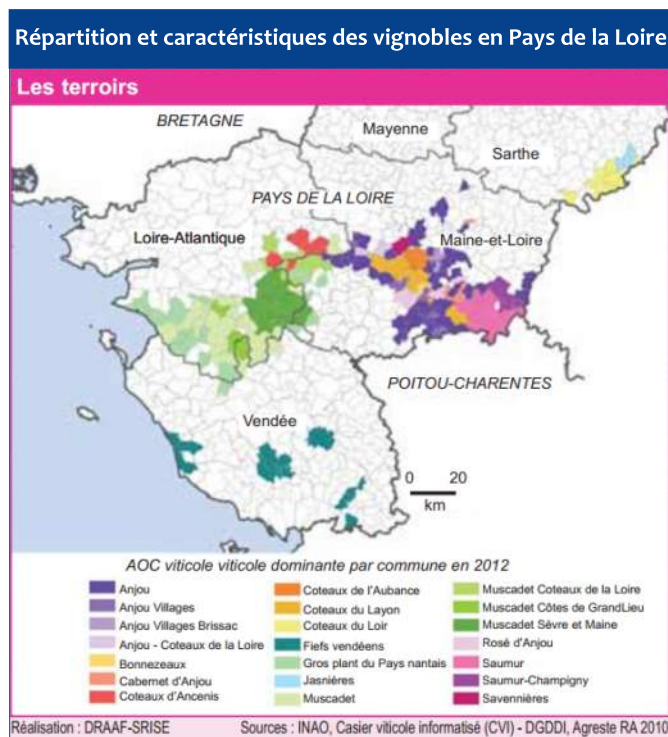
La région occupe ainsi la première place nationale pour l'élevage des gros bovins (vaches laitières, vaches allaitantes et taurillons).

Les productions végétales sont diverses. Ainsi, en plus des surfaces fourragères et céréalières, les cultures spécialisées comme l'horticulture (première région française), l'arboriculture (deuxième), le maraîchage ou la production de plantes médicinales et à parfum connaissent un réel développement.

En 2013, la région accueille 31 100 exploitations. L'activité de transformation de la viande et du lait ainsi que l'abattage sont particulièrement importantes. A ce titre, la filière bovine compte dans ses rangs de grandes entreprises telles que CHARAL, SOCOPA et TERRENA. A noter que les abattoirs régionaux réalisent près de 16 % des abattages nationaux de gros bovins.



La région s'illustre aussi dans le domaine des semences et par le fait qu'elle dispose de deux terroirs viticoles différents : la zone de l'Anjou-Saumur et la zone des muscadets, très majoritairement située en Loire-Atlantique.



B) Enjeux pour la préservation de la qualité de l'agriculture régionale

Une démarche de qualité notoire. Les Pays de la Loire sont, avec la Bretagne, l'une des principales régions engagées dans cette voie. Ainsi, la production régionale représente à elle seule 35 % de la production française de poulets de qualité, c'est-à-dire labellisés, fermiers ou issus de l'agriculture biologique. De plus, près de 111 produits régionaux, regroupés en 58 appellations, bénéficient d'un signe de qualité de type « appellation d'origine » (AOC, AOP, AOR), comme les 36 AOC pour le vin, dont :

- celle du muscadet (vin) ;
- l'AOC Maine-Anjou (viande bovine) ;
- celle du pommeeau du Maine.

Par ailleurs, au niveau national, la région se place en deuxième position pour la surface exploitée en agriculture biologique. Elle occupe la première place pour les productions fourragères, l'élevage bovin et les poulets de chair. Ainsi, fin 2013, les Pays de la Loire disposent d'environ 116 000 ha d'agriculture biologique, alors que 12 000 ha sont en cours de conversion, ce qui représente environ 5 % de la SAU régionale. La région compte plus de 2 100 exploitations certifiées bios. A ce titre, le programme "Ambition bio 2017" a été mis en place par l'Etat en 2013 avec entre autres un objectif de doublement des surfaces "bio" d'ici fin 2017. Il s'intègre aux 9,9 millions d'euros d'aides à la conversion et au maintien versés en 2013 au titre du premier pilier de la PAC.

L'agriculture induit de nombreuses activités de recherche. Cette dernière a permis de nombreux progrès dans la traçabilité des produits (avec l'aide des TIC), dans l'amélioration des cheptels et des semences ainsi que dans le contrôle de la qualité.

La région est ainsi membre, avec la Bretagne et la Haute Normandie, du pôle de compétitivité VALORIAL, consacré au secteur agroalimentaire.

Les Pays de la Loire disposent aussi d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale : VEGEPOLYS. Il regroupe huit filières végétales (horticulture et maraîchage, viticulture, arboriculture, semences et plants, plantes à parfums, aromatiques et médicinales, champignons, cidriculture et tabac) et vise à renforcer les synergies autour de projets d'intérêt commun et innovants.

L'agriculture en Pays de la Loire peut se reposer sur une formation agricole de qualité : la région compte 95 établissements d'enseignement agricole soit près de 20 800 élèves ou apprentis, faisant d'elle l'une des principales régions de formation agricole française. La qualité de cet enseignement se traduit notamment par un taux de réussite aux examens en juin 2014 de 86 % (2^e rang national).

La présence de plusieurs pôles d'enseignement supérieur agricole ou agroalimentaire est enfin le signe d'un dynamisme et d'une excellence régionale reconnue :

- site d'Angers Agro Campus Ouest ;
- Ecole supérieure d'Agriculture (ESA) à Angers ;
- ONIRIS (Ecole résultant de la fusion de l'Ecole Nationale Vétérinaire et de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires) à Nantes.

La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux de l'agriculture. Les critères environnementaux s'imposent aujourd'hui largement dans l'agriculture régionale. De nombreux efforts ont été réalisés mais restent à poursuivre. Par exemple, la qualité de l'eau a imposé le classement de plus de 90 % de la surface agricole régionale en zone « vulnérable » par rapport aux nitrates.

Les agriculteurs sont engagés pour préserver l'environnement (mise en oeuvre de la Directive cadre sur l'eau, effacement d'ouvrages, protections de captages d'eau potable et plan Ecophyto 2018). De plus, l'accroissement de la population, lié au développement économique de la région, fait émerger des conflits d'usage concernant le foncier agricole et artificialisé. Enfin, le maintien de l'agriculture en Pays de la Loire et de toutes les activités économiques qu'elle induit, passe par le bon renouvellement de cette population active. En effet, la part des exploitants de plus de 50 ans représente désormais 5 chefs d'exploitation sur 10 ; l'installation des jeunes agriculteurs constitue donc un enjeu important. La région connaît à ce sujet une situation favorable, car avec 546 installations aidées en 2013, les Pays de la Loire demeurent l'une des principales régions pour l'installation de jeunes agriculteurs en France.



Economie

A) Un poids économique important mais fragilisé par la crise

Les Pays de la Loire figurent parmi les 50 premières régions européennes en termes de contribution au PIB de l'UE27 (sur 261 régions européennes au total). En 2012, ils ont concouru à hauteur de 5,1 % au PIB métropolitain soit 105 milliards d'euros, occupant le 8^e rang parmi les nouvelles régions françaises.

La région des Pays de la Loire est la région métropolitaine où le PIB a le plus progressé entre 1990 et 2008. Il augmente ainsi chaque année de 2,5 % (en volume) contre 1,8 % en moyenne pour la métropole. Avec la Bretagne, les deux régions voisines de l'ouest distancent assez nettement d'autres régions dynamiques du sud et du sud-ouest.

Dans un contexte national de stagnation du PIB au deuxième trimestre de 2015, la conjoncture régionale montre de légers signes d'amélioration. L'emploi salarié progresse de 0,2 % après s'être stabilisé au premier trimestre. Cette hausse, identique à celle enregistrée au niveau national, ne concerne toutefois que le tertiaire marchand, secteur de l'interim compris. À l'inverse, l'industrie continue de perdre des emplois de même que le secteur de la construction où l'activité peine à redémarrer. En revanche, la fréquentation touristique progresse de nouveau fortement. Le taux de chômage demeure stable à 8,9 % de la population active.

Après une réduction du déficit commercial de la région en 2013, celui-ci repart à la hausse en 2014 : 5,3 milliards d'euros. Cela s'explique par un recul important des exportations (- 3,2 %) en comparaison du recul des importations (- 0,4 %). Cette évolution tient notamment aux moindres performances des filières construction navale et aéronautique. Les premiers partenaires commerciaux des Pays de la Loire sont européens, au premier rang duquel on trouve l'Allemagne.

B) Un appareil productif diversifié avec des spécificités sectorielles

En comparaison des autres régions françaises, l'appareil productif des Pays de la Loire est relativement diversifié. En 2012, les trois secteurs dans la région des Pays de la Loire contribuent respectivement à 2,9 % de la valeur ajoutée brute pour l'agriculture, 23,9% pour l'industrie et la construction, et 73,1% pour les services. À l'échelle nationale, la valeur ajoutée est produite à 2% par l'agriculture, 18,9% par l'industrie et la construction, et 79,2% par les services. Cette répartition amène la région à produire une part de la valeur ajoutée brute nationale plus que proportionnelle à son poids économique dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et de la construction. À l'inverse, les services marchands et administratifs sont moins représentés en termes relatifs dans la région.

Cette spécificité se retrouve dans la structure de l'emploi régional. En 2014, 72 % des emplois sont recensés dans le secteur tertiaire. Le poids de l'industrie et de la construction (23,9 %) est largement supérieur à la moyenne métropolitaine (20,1 %). L'agriculture occupe 4 % des actifs contre 2,5 % pour la moyenne métropolitaine. La région bénéficie ainsi de plusieurs moteurs de croissance qui lui donnent un avantage comparatif en période de crise ou de mutation de l'appareil productif. Ce constat doit être relativisé, car la garantie offerte sur le volume de l'emploi est contrebalancée par la moindre valeur ajoutée de ces emplois dans certains secteurs intensifs.

La deuxième région agricole française. L'agriculture est un secteur économique essentiel pour la région (6,9 milliards d'euros de biens produits en 2014). En 2013, l'emploi agricole direct représente 67 000 personnes, l'emploi dans le secteur agroalimentaire 47 000 personnes (soit 23% des salariés de l'industrie régionale), auxquelles il convient d'ajouter les emplois

associés à la valorisation, à la conservation, à la vente, au transport ou à la recherche.

Les Pays de la Loire, 3e région industrielle, sont une terre d'industrie et d'innovation caractérisée par un tissu important de petites et moyennes entreprises.

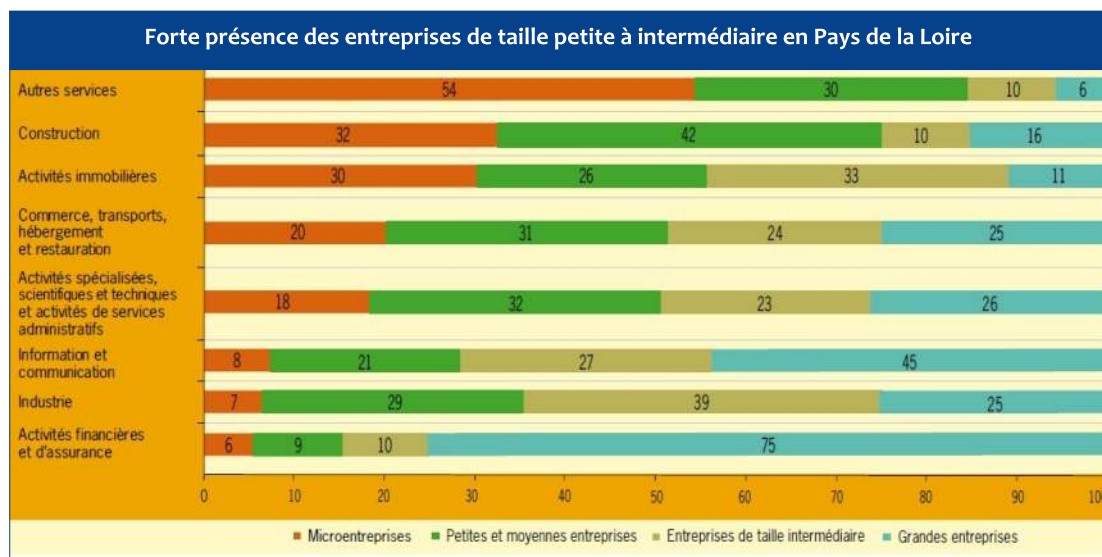
L'industrie joue un rôle central dans l'économie des Pays de la Loire. En 2011, le secteur représente 6,4 % de la valeur ajoutée de l'industrie nationale, ce qui la place au troisième rang, derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes. En nombre d'établissements, la région est également 3e derrière Rhône-Alpes et PACA : fin 2011, on compte 9 000 établissements industriels qui emploient près de 245 000 salariés.

La région est au 1er rang national pour les secteurs de l'industrie navale, l'industrie des agro-équipements, l'ameublement et la chaussure. Elle se situe en 2e position pour les secteurs agro-alimentaires ou l'habillement. Elle profite de la présence de « leaders » industriels et de pépites : Airbus, STX, Daher, Renault Le Mans, DCNS mais aussi Manitou, Armor, Gautier France, Besné Mécanique (de précision) ... Le tissu économique régional se renouvelle par le développement de jeunes entreprises innovantes dans les secteurs du numérique, de l'électronique, des biotechnologies. Nantes est métropole French Tech, Angers accueille la première Cité des objets connectés de France et Laval a une compétence reconnue dans la réalité virtuelle, symbolisée par le salon Laval Virtual.

Pourtant en dépit de la forte présence industrielle, **les productions ligériennes ont une valeur ajoutée moyenne.** Les centres de décisions sont souvent situés hors de la région. En 2013, la valeur ajoutée par emploi industriel était ainsi de 70 200 euros dans la région, contre 79 416 euros en moyenne nationale. Cette fragilité tend à se résorber, avec le développement d'activités de recherche et d'innovation dans la région : la progression de la valeur ajoutée industrielle de 1990 à 2011 a été deux fois plus importante dans la région que celle de la moyenne nationale (+44,5 % contre +17,8 %).

Les entreprises de taille moyenne, de 50 à 500 salariés, occupent une place majoritaire dans le tissu industriel régional. En 2012, elles emploient 52,1 % des effectifs du secteur contre 44,5 % pour la moyenne nationale. Les entreprises de moins de 50 salariés sont moins représentées en région (29,6 % contre 34,4 %), tout comme les structures de plus de 500 salariés (18,3 % contre 21,1 %). Cette caractéristique peut profiter à la région, car ces entreprises ont l'avantage d'avoir de meilleures capacités d'adaptation, ayant la taille nécessaire pour absorber les innovations, sans être bloquées par l'inertie des plus grands groupes. Elles présentent en revanche l'inconvénient de rarement atteindre la taille critique qui leur permettrait d'être compétitives au plan international.

PME et ETI se caractérisent par un travail en réseau très développé. Ces réseaux les associent à la fois entre elles et avec les grands donneurs d'ordres présents dans la région. Elles bénéficient ainsi d'une meilleure visibilité sur les évolutions des commandes des donneurs d'ordres. Ce mode de fonctionnement s'est d'abord développé dans la construction navale où l'activité est particulièrement cyclique. En 2013, 168 entreprises se regroupent au sein de l'association NEOPOLIA, créée en 1999 sous le nom de POLE Marine à l'initiative des pouvoirs publics. Ces entreprises représentent 18 000 emplois et 1,2 Md de chiffres d'affaires. Elle n'a cessé de se diversifier pour opérer aujourd'hui dans cinq filières : aerospace, marine, rail, EMR, Oil&GAS.



Plusieurs programmes encadrent et encouragent cette coopération :

- **Le dispositif DINAMIC Entreprises**, propre aux Pays de la Loire, a été mis en place par l'État et le Conseil régional dans le cadre du CPER et du PO FEDER. Conçu pour accompagner les PME, il leur propose des programmes de formation/action pour les aider à progresser dans les domaines de la performance interne, le développement commercial et l'innovation. Plus de 1000 entreprises ont été suivies entre 2007 et 2014. Parmi les entreprises impliquées, 80 % ont moins de 50 salariés.



- Neuf **pôles de compétitivité** sont actifs en Pays de la Loire. Quatre sont basés en Pays de la Loire (Végépolys, Atlanpole Biothérapies, EMC2, iD4CAR) et cinq dans les régions voisines mais dont le territoire est étendu aux Pays de la Loire : trois pôles basés en Bretagne (Images & Réseaux, Valorial, Pôle mer Bretagne Atlantique), deux en région Centre (Elastopôle, S2E2). Le pôle EMC2 travaille étroitement avec l'IRT Jules Verne qu'il a contribué à créer ; ces deux structures, avec le groupement Technocampus, forment la "**Jules Verne Manufacturing Valley**", écosystème qui entend acquérir une dimension internationale sur les technologies avancées de production. Avec les **clusters** (Neopolia, Atlanbois, Atlansun, WE Network, Novachild, Atlantic 2.0, etc...) et les **technopoles** (Nantes, Laval, Angers), ces structures forment un réseau de l'innovation très actifs dans la région

La politique industrielle nationale est relayée sur le territoire régional. Le conseil national de l'industrie pilote des comités stratégiques de filière nationaux dans quatorze filières stratégiques. Le ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique structure l'effort d'innovation et de promotion du savoir-faire français autour de neuf solutions industrielles (ville durable, transports de demain, mobilité écologique, économie des données,...) et un plan central industrie du futur. Cette politique nationale est portée en région, dans le cadre des comités régionaux de filière (sur les IAA, les EMR, etc...) et du plan régional usine du futur.

Pour soutenir le développement de secteurs industriels porteurs, **le CPER 2015-2020 prévoit d'articuler ses actions autour de trois axes** : le soutien à l'animation des filières (via la mobilisation collective des industriels, des organisations professionnelles... autour de grands projets structurants), l'accompagnement des entreprises (via « DINAMIC » notamment), des dispositifs GPEC par filière. Le partenariat régional d'innovation entre l'Etat et la Région inscrit au CPER se traduit par un appel à projets régional pour les projets

d'innovation des PME de 20M€, cofinancé à parité par l'Etat, sur le programme d'investissements d'avenir, et la Région. Les Pays de la Loire sont la première région à expérimenter l'utilisation d'enveloppes déconcentrées du programme d'investissements d'avenir. Cet appel à projets permettra de soutenir les projets dans les thématiques d'excellence de la région, celles de la stratégie régionale d'innovation : technologies avancées de production, industries maritimes, industries agroalimentaires, électronique et numérique, santé, design et industries culturelles.

Les services, secteur économique créateur d'emplois en Pays de la Loire avec ses spécificités régionales. Les services occupent une moindre place dans les Pays de la Loire qu'ailleurs. Si les services représentent la plus grande part de l'activité économique de la région (71,4 % de sa valeur ajoutée brute en 2011) comme dans l'ensemble des économies occidentales, ils occupent une plus faible part qu'ailleurs en France. Ainsi, la part de valeur ajoutée brute des Pays de la Loire dans les services marchands est de 4,5 % et de 5 % dans les services non marchands alors que la région représente 5,1 % du PIB métropolitain.

Mais le secteur tertiaire se développe rapidement. Entre 2009 et 2012, la croissance de la valeur ajoutée dans les services a atteint 7,4 % contre 6,7 % en moyenne pour la France métropolitaine. Ce renouveau des services date de la fin des années 1980, avec l'installation de plusieurs administrations délocalisées du ministère de la Justice (Casier judiciaire national) et des Affaires étrangères (fonctions support ou consulaires, état civil des Français à l'étranger). Les Pays de la Loire se distinguent par leur activité dans le domaine financier : Nantes est la troisième place financière française après Paris et Lyon en nombre d'établissements bancaires (plus de 600), les Mutuelles du Mans Assurance font quant à elles partie des dix plus grands assureurs mondiaux. À l'inverse, la part de l'emploi public dans l'emploi total régional est l'une des plus faibles de France. En 2012, 28,7% de l'emploi se situe dans les services non marchands contre 39,9% pour la France métropolitaine.

Les services sont plutôt bien sortis de la crise en 2012. Le secteur tertiaire joue un rôle moteur dans la création d'emploi, avec une hausse des effectifs salariés hors intérim de 1 % en 2012 dans la région. L'augmentation est particulièrement marquée dans l'information et la communication, qui gagne 1 000 emplois en 2012, les activités juridiques et comptables, et les activités tournées vers la santé humaine. En revanche, l'emploi régresse légèrement dans le commerce.

Le commerce et l'artisanat, le tourisme et l'économie sociale et solidaire sont les spécificités du secteur tertiaire.

Les activités liées au commerce représentent 18,6% de la valeur ajoutée régionale en 2011 (commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration). En 2012, avec 90 214

postes salariés dans le commerce de détail, les Pays de la Loire se situent en 9^e position des régions françaises métropolitaines. Ils se positionnent au 8^e rang pour le nombre d'établissements avec 31 795 unités.

La région se caractérise par la prédominance des hypermarchés dans le paysage commercial (premier rang des régions de province pour la surface de vente). En 2008, elle offre 210 m² de surface de vente en hypermarchés pour 1 000 habitants, ce qui la place nettement au-dessus de la moyenne en France métropolitaine (149 m² / 1 000 habitants). Les cinq départements se situent tous au-dessus de la moyenne française. A l'inverse, la surface de vente des supermarchés (qui comprend également les maxi-discomptes) reste très inférieure à la moyenne nationale lorsqu'elle est rapportée à la population. Le commerce de proximité peine à trouver sa place. Le taux d'équipement en commerce de détail alimentaire est particulièrement faible pour l'épicerie/supérette (2,6/10 000 habitants), la boulangerie (6,7/10 000 habitants) et la boucherie/charcuterie (2,9/10 000 habitants).

Le commerce de gros occupe une place de choix. La région se positionne au 8^e rang national pour le nombre de salariés (57 934 salariés pour le commerce de gros hors automobile et motocycle) et le nombre d'établissements (10 654 établissements). L'activité du Port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, l'implantation de centrales d'achat de groupes de la grande distribution et la présence du Marché d'intérêt national de Nantes (deuxième MIN de France) expliquent le dynamisme du commerce de gros.

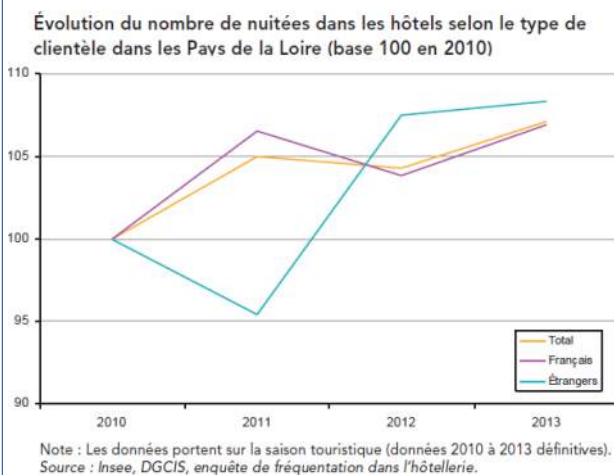
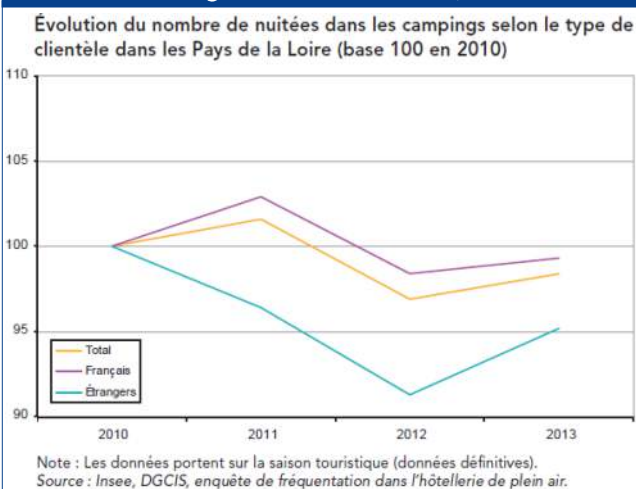
L'artisanat représente en Pays de la Loire 150 534 salariés, 53 492 entreprises et 13 424 apprentis, soit un emploi sur six en région.

Le tourisme est une activité économique et sociale essentielle pour la région. Avec 14 millions de nuitées enregistrées dans les hôtels et campings durant la saison 2014, les Pays de la Loire se situent toujours au 6^e rang des régions touristiques de France métropolitaine. La région dispose de nombreux atouts touristiques. La valorisation de la destination « Val de Loire » est une des priorités partagées entre l'État, les régions Centre et Pays de la Loire, la mission Val de Loire et l'agence de tourisme Atout France. Le développement du tourisme à vélo en constitue un des axes majeurs. Avec 2 500 km de voies dédiées, les Pays de la Loire sont un grand territoire cyclable, situé au croisement de la « Loire à Vélo » et de la « Véloodyssée ». Le succès de la Loire à vélo se confirme au fil des ans : en 2013, plus de 853 000 cyclistes ont emprunté l'itinéraire. On compte au total plus de 730 lieux de visites, ayant reçu 14 millions de visiteurs en 2012. Les 5 sites les plus visités sont : les Machines de l'Ile (Nantes), le parc du Puy du Fou (Les Epesses), Planète Sauvage (Port-Saint-Père), Terra Botanica (Angers), le zoo de La Flèche.

En 2011, Les Pays de la Loire sont la 4^e région la plus visitée de France par les Français. En part de marché, cela représente 6,6 % des voyages des Français, après Rhône-Alpes, PACA et l'Île-de-France. En 2011, la durée moyenne de séjour des Français est de 5 nuits (contre, 5,4 pour la moyenne nationale). La clientèle française est surtout originaire des régions voisines : Ile-de-France, Bretagne, Centre...

Après une saison touristique 2013 clémente, 2014 marque une nouvelle baisse de la clientèle étrangère, cependant compensée par la clientèle française. La fréquentation des hôtels et campings a augmenté de 3 % entre les deux exercices. La progression est équivalente à celle observée en Bretagne (+3 %) mais plus forte qu'en Aquitaine (+0,5 %).

Progression du nombre de nuitées dans les hôtels et campings ligériens entre 2012 et 2013



En 2014, l'économie sociale et solidaire (ESS) représente 13 894 établissements employeurs (82 % d'associations) la plaçant dans le trio des régions les plus dynamiques. Le nombre total de salariés est proche de 153 000 en 2014, soit plus de 1900 emplois supplémentaires par rapport à 2013. La présence d'un tissu associatif dense explique en grande partie le dynamisme du secteur en région. Il s'agit de conserver cet avantage comparatif car le secteur est porteur d'enjeux forts par son ancrage territorial. Les activités sont peu délocalisables du fait de leur socle local (services à la personne, lien social...).



Source : Le Monde

Emploi

A) L'emploi régional est stable

En 2013, les Pays de la Loire comptent 1,5 million d'actifs, dont 1,3 ayant un emploi.

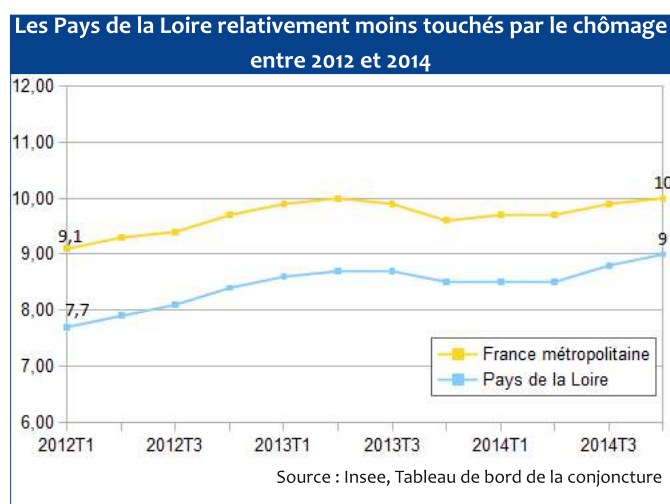
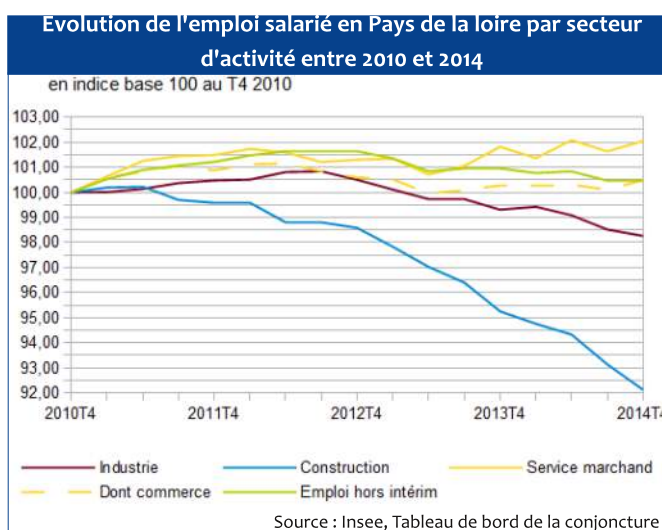
En 2014, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands se replie pour la troisième année consécutive dans les Pays de la Loire. Ce recul est moins marqué qu'au niveau national (-0,3 % contre -0,4 %), en particulier dans les secteurs de la construction et de l'hébergement-restauration. Les pertes d'emplois s'amplifient par rapport à 2013 mais restent moindres qu'au niveau national. En revanche l'intérim connaît une croissance de 6,7 % au deuxième trimestre 2015 (+5% à l'échelon national).

En 2014 le taux de chômage croît légèrement. Les Pays de la Loire comptent parmi les régions les moins touchées par le chômage. Depuis le début des années 1990, le taux de chômage régional est inférieur à celui de la France métropolitaine. Au 4^e trimestre 2014, il est de 9 %, venant perpétuer une dégradation observée sur les 4 trimestres précédents (+ 0,5 % sur l'année 2014). Les situations divergent toutefois selon les départements. Les taux de chômage dans la Sarthe et le Maine-et-Loire continuent d'augmenter malgré des niveaux déjà élevés, tandis que ceux de la Loire-Atlantique et de la Vendée restent inférieurs à la moyenne régionale.

Parallèlement, les statistiques de Pôle Emploi montrent que 177 954 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A à fin septembre 2015, soit une hausse de 3,3 % sur un an (contre 3,1 % à l'échelle nationale). Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est lui en baisse de 1,2% sur un an avec plus de 34 000 inscrits à la fin du troisième trimestre 2015.

Plus de 9 000 actifs supplémentaires chaque année d'ici 2030. La population active devrait continuer de s'accroître, passant de 1 670 000 personnes en 2010 à 1 860 000 en 2030 (+11 %). La

croissance de la population active devrait reposer sur deux moteurs : les migrations et la hausse des taux d'activité (essentiellement enregistrée pour les actifs de plus de 55 ans).



B) Structure de l'emploi : des spécificités régionales

Les femmes sont très représentées dans la population active régionale. En 2011, Les Pays de la Loire sont au 2^e rang national pour le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans (70,8 %), derrière l'Île-de-France.

En 2013, les Pays de la Loire comptent 18 % d'emplois publics, soit le poids le plus faible de France. Dans la région, 269 500 travaillent pour la fonction publique en 2013. Avec 74 emplois publics pour 1 000 habitants, elle a le plus faible taux d'administration des régions françaises. La fonction publique d'État en particulier y est moins présente, notamment en Vendée et dans la Mayenne. C'est également le cas dans une moindre mesure de la fonction publique territoriale. La fonction publique hospitalière est autant présente dans les Pays de la Loire que dans les autres régions mais des disparités départementales existent.

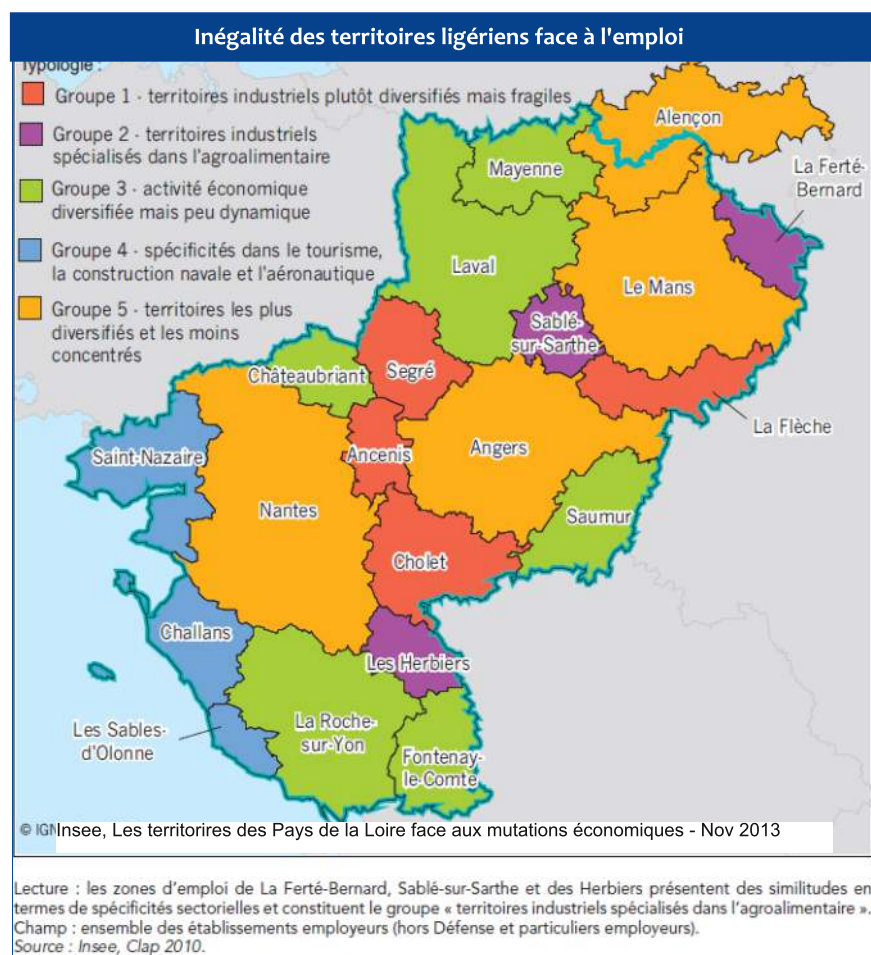
La flexibilité de l'emploi est plus marquée. En 2009, la part des contrats courts dans l'emploi salarié est de 12,8 %, soit 0,3 points de plus que la moyenne métropolitaine. Cette forme de précarité de l'emploi est la plus marquée en Maine-et-Loire (13,7%) et la plus faible en Mayenne (12,1%). Cette particularité régionale s'explique en partie par le poids important de l'industrie et de la construction, qui recourent beaucoup à l'intérim. L'activité agricole et touristique soutenue en Pays de la Loire implique également le recours fréquent aux emplois saisonniers.

Le niveau de qualification est moins élevé que la moyenne nationale. En 2011, les cadres et professions intermédiaires représentent 36,1 % de la population active occupée (contre 40 % pour la moyenne France métropolitaine). Au contraire, les ouvriers et employés sont surreprésentés : 55,8 % des actifs occupés contre 52,5 % pour la France métropolitaine.

C) Les territoires ligériens sont inégaux face à l'emploi

Les zones d'emploi spécialisées sont plus exposées aux pertes d'emplois que les autres.

Les zones d'emplois d'Ancenis, Cholet, Segré et La Flèche présentent des structures sectorielles de l'emploi s'appuyant largement sur l'industrie (en 2011, 31 % de l'emploi contre moins de 20 % au niveau régional). Or ce secteur est porté par les activités les plus en difficulté. Ainsi, le taux de chômage dans ces zones d'emploi a augmenté de 68 % entre début 2008 et fin 2009, contre 48 % en moyenne régionale. Le poids du chômage au sein de ces zones d'emplois reste cependant très contrasté au 4^e semestre 2014, allant de 6,2 % pour Ancenis à 10,4 % pour La Flèche. Au contraire, les territoires les plus diversifiés, qui englobent les grandes unités urbaines (Nantes, Angers, Le Mans, Alençon), sont moins fragiles face à un éventuel choc économique. Elles sont caractérisées par une plus grande diversité des activités, la présence de secteurs porteurs et une faible concentration de l'emploi. Le taux de chômage y a progressé de 43 % sur la période, soit la plus faible hausse en région. Un chômage résiduel persiste cependant au sein des zones d'emploi du Mans (10,4 %, 4^e T2014) et d'Angers (10,3 %) tandis que la situation est plus favorable à Nantes (8,4 %) et à Alençon (8,4 %).





Source : Université de Nantes

Formation, recherche et innovation

A) Le système éducatif des Pays de la Loire est dynamique et performant jusqu'au baccalauréat

Le dynamisme démographique de la région se répercute dans le domaine de l'enseignement. L'académie de Nantes est la 4^e académie de France en population scolaire, après Versailles, Lille et Créteil. L'académie compte 718 550 écoliers, collégiens et lycéens dans le public et le privé et 122 085 étudiants de l'enseignement supérieur (chiffre 2015).

L'académie de Nantes se caractérise par une dynamique démographique continue. Les effectifs des premier et second degrés ont augmenté de 0,8 % à la rentrée 2014. Pour les étudiants de l'enseignement supérieur, la progression est de 2,1 %. Concernant les lycéens, on prévoit 12 700 lycéens supplémentaires d'ici à 2025. Ceci est la conséquence de la forte reprise des naissances intervenue à partir de l'an 2000. Des tensions sont à prévoir notamment pour les équipements situés en zone périurbaine.

La région se distingue par ses bons résultats au baccalauréat. Avec 39 460 candidats et 36 100 lauréats en 2014, le taux de réussite augmente moins qu'au niveau national (+0,8 point). L'académie de Nantes reste néanmoins l'une des plus performantes avec 91,4 % de taux de réussite. Seul le taux de réussite de la voie générale est en recul (-1 point). Il progresse dans la voie professionnelle (+2,9 points) et la voie technologique (+3,2 points).

Le système éducatif fait une grande place à l'enseignement privé et à l'enseignement professionnel/apprentissage. Au total on recense 268 519 élèves et apprentis en établissements privés. L'académie de Nantes compte 26 700 apprentis fin 2014 mais enregistre une baisse de 1 600 élèves par rapport à 2013 (-5,7 %). Pour autant, elle se maintient en 4^e position des régions

françaises pour le nombre d'apprentis formés en 2014. Le poids de l'apprentissage dans l'ensemble des formations du second cycle professionnel reste supérieur à la moyenne nationale : 31,3 % contre 26,4 % en France.

B) Des marges de progression pour l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche, possibles grâce à l'ouverture extra régionale et internationale des établissements

Les poursuites d'études sont moins nombreuses et moins longues qu'ailleurs. En 2013, 65,6 % des bacheliers de la région font des études supérieures contre 72 % en moyenne nationale. L'attractivité du baccalauréat professionnel au regard des baccalauréats général et technologique explique la majeure partie de cet écart dans la région. Le succès des formations d'apprentissage contribue aussi à ce phénomène. En 2013, seuls 54,1 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont inscrits à l'université. C'est 7 points de moins que la moyenne métropolitaine. **Néanmoins, les 122 085 étudiants de la région représentent 5 % de la population étudiante de France.**

Par rapport aux moyennes nationales, les universités ligériennes sont davantage tournées vers les disciplines scientifiques et les formations d'ingénieurs que vers les lettres, sciences humaines, et le droit. Cette spécificité scientifique de l'enseignement supérieur régional se retrouve avec le succès des programmes de Culture scientifique et technique (CST) dans les Pays de la Loire. Trois centres de culture scientifique, industrielle et technique opèrent ainsi dans la région (Laval, Angers, Sablé-sur-Sarthe). Un programme d'envergure s'est engagé en région à compter du 1^{er} février 2012 pour 4 ans dans le cadre des Investissements d'avenir. Intitulé « Parcours en sciences et en technique en Pays de la Loire pour la réussite des jeunes ligériens », ce projet collectif vise à développer le goût des sciences chez les 6-18 ans.

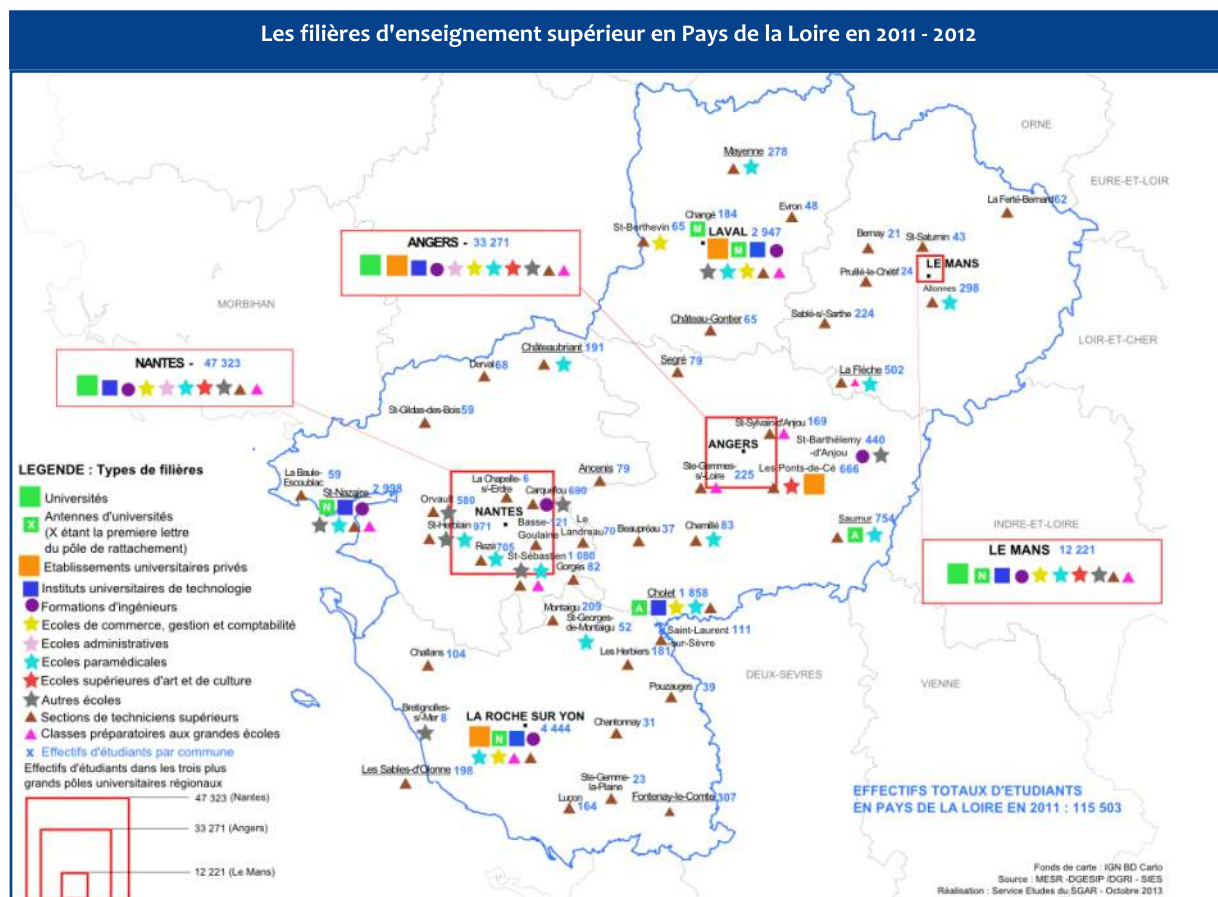
C) Un système polycentrique et un fonctionnement en réseau caractérisent l'enseignement supérieur en Pays de la Loire.

On compte trois pôles universitaires principaux : Nantes, Angers et Le Mans, qui accueillent au total 51,8 % des étudiants ligériens en 2012. L'aire urbaine de Nantes se place au 11^e rang des aires urbaines françaises pour le nombre d'étudiants. Au-delà de bac + 2, les formations proposées dans la région se concentrent sur les pôles d'Angers et Nantes. À côté de ces trois universités pluridisciplinaires, d'autres établissements profitent d'une image de qualité à l'extérieur de la région : l'École centrale, l'École des Mines, Oniris et Audencia sur le pôle nantais ; l'École supérieure des sciences commerciales (ESSCA), l'ENSAM et l'Agro Campus Ouest à Angers. Dans le domaine de la santé, Nantes et Angers accueillent également chacune un CHU.

Afin de renforcer leur visibilité et leur attractivité, les établissements ligériens se rapprochent et s'ouvrent à l'extra-régional et à l'international. Un travail est en cours entre les universités des Pays de la Loire et les universités de Bretagne. Ce rapprochement doit aboutir à la création de l'UBL : l'Université Bretagne-Loire.

Les universités ont développé de nombreux partenariats avec des pays de l'Union Européenne et au-delà (497 à Nantes, 187 à Angers, 178 au Mans). L'ouverture se concrétise de plus en plus par des doubles diplômes, notamment à l'université du Maine qui en délivre 58 (Nantes 15, Angers 8). L'université de Nantes est ainsi la première université nationale pour le nombre d'étudiants participant au programme Erasmus. Les grandes écoles se situent dans la même logique. Par exemple, l'École centrale de Nantes a 115 partenariats avec d'autres établissements dans 40 pays, accueille 30% d'étudiants étrangers, et 30 % de ses élèves ingénieurs obtiennent un double diplôme à l'étranger. Si la région envoie beaucoup de ses étudiants à l'étranger, elle est moins souvent choisie comme destination. Ainsi, la proportion d'élèves étrangers, tous niveaux confondus, est de 9,8 % contre 11,6 % au niveau national.

Malgré des structures dédiées à la recherche de plus en plus reconnues à l'échelle nationale et internationale, la région pâtit d'un nombre de chercheurs qui n'est pas à la hauteur de son poids démographique. 8^e région française en termes de PIB, de population ou d'effectifs étudiants, les Pays de la Loire n'apparaissent qu'au 9^e rang en termes d'effectifs de chercheurs publics, reflet du sous-investissement historique des organismes de formation nationaux.



Pourtant, la région s'appuie sur des structures de recherche reconnues. Au mois de janvier 2012, on compte 145 laboratoires, dont 75 % sont A ou A+. Ils s'appuient sur 6 500 personnels et disposent de 90 millions d'euros de budget annuel. Ces laboratoires s'inscrivent dans différents champs disciplinaires : biologie Santé / Maths, systèmes et technologies de l'information et de la communication / mécanique matériaux, énergies et génie civil / végétal, agro-alimentaire et mer / sciences humaines et sociales. Les pôles métropolitains ont certaines spécialités, comme la santé (Nantes et Angers), les sciences et technologies du végétal (Angers), les sciences de l'univers (Nantes), ou l'acoustique (Le Mans).

Bon nombre des établissements publics à caractère scientifique et technologique et des établissements publics industriels et commerciaux œuvrant dans la recherche sont également présents dans la région : CNRS, INSERM, groupements de recherche en chimie et en mathématiques, INRA, IFREMER, CETIM (centre technique des industries mécaniques).

La région est particulièrement reconnue à travers les grands équipements liés à l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) (centrifugeuse géotechnique, un manège de fatigue des chaussées, un banc de fatigue des câbles, etc.). De même, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) dispose à Nantes d'une grande soufflerie climatique qui permet des essais dans des secteurs très variés, cyclotron « haute énergie et haute intensité », ARRONAX,

Enfin, dans le prolongement de son implication dans la politique des pôles de compétitivité, **la région renforce ses**

infrastructures de recherche dans le cadre du programme d'investissements d'avenir : elle accueille un Institut de recherche technologique, un Institut hospitalo-universitaire prometteur en immuno-transplantation, et participe à trois Labex (laboratoires d'excellence) pilotés dans d'autres régions.

D) Un potentiel d'innovation à renforcer

Dans le champ de l'innovation, la région est dans une dynamique de rattrapage. En 2011, la dépense intérieure de recherche et développement ne représente que 1,2 % du PIB régional, la plaçant au 8^e rang national. Quel que soit l'indicateur considéré, la place occupée par la région est bien inférieure à son poids démographique et économique. Mais les dépenses de R&D sont en augmentation : entre 2003 et 2009, elles ont progressé de 50 % en euros courants. Les publications scientifiques ont aussi augmenté de 35 % entre 2008 et 2013. En 2013, un peu plus de 1 200 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt recherche (CIR) (5,6 % des bénéficiaires au plan national). Il s'agit d'une mesure d'incitation fiscale visant à favoriser les efforts de recherche et développement.

Six domaines à fort potentiel d'innovation ont été identifiés par la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) 2014-2020.

- **les technologies avancées de production** qui s'appuient sur de nombreuses structures d'excellence (IRT Jules Verne, pôles de compétitivité EMC2, ID4Car, Elastopole, Valorial, PRI Proxinnov, Centre Industriel de la Réalité Virtuelle, Technocampus EMC², Technocampus Océan...).



Effort de recherche et développement en Pays de la Loire en 2011		
	en 2009	en 2011
Pays de la Loire	1,1	1,2
France de province	1,9	1,9
France métropolitaine	2,2	2,3

Source : INSEE, Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) rapportée au PIB en 2011

- **les industries maritimes**, qui regroupent une forte concentration d'acteurs autour de la construction navale, du nautisme, des techniques de l'offshore, des énergies marines renouvelables, des infrastructures côtières et fluviales ainsi que des activités portuaires de commerce.

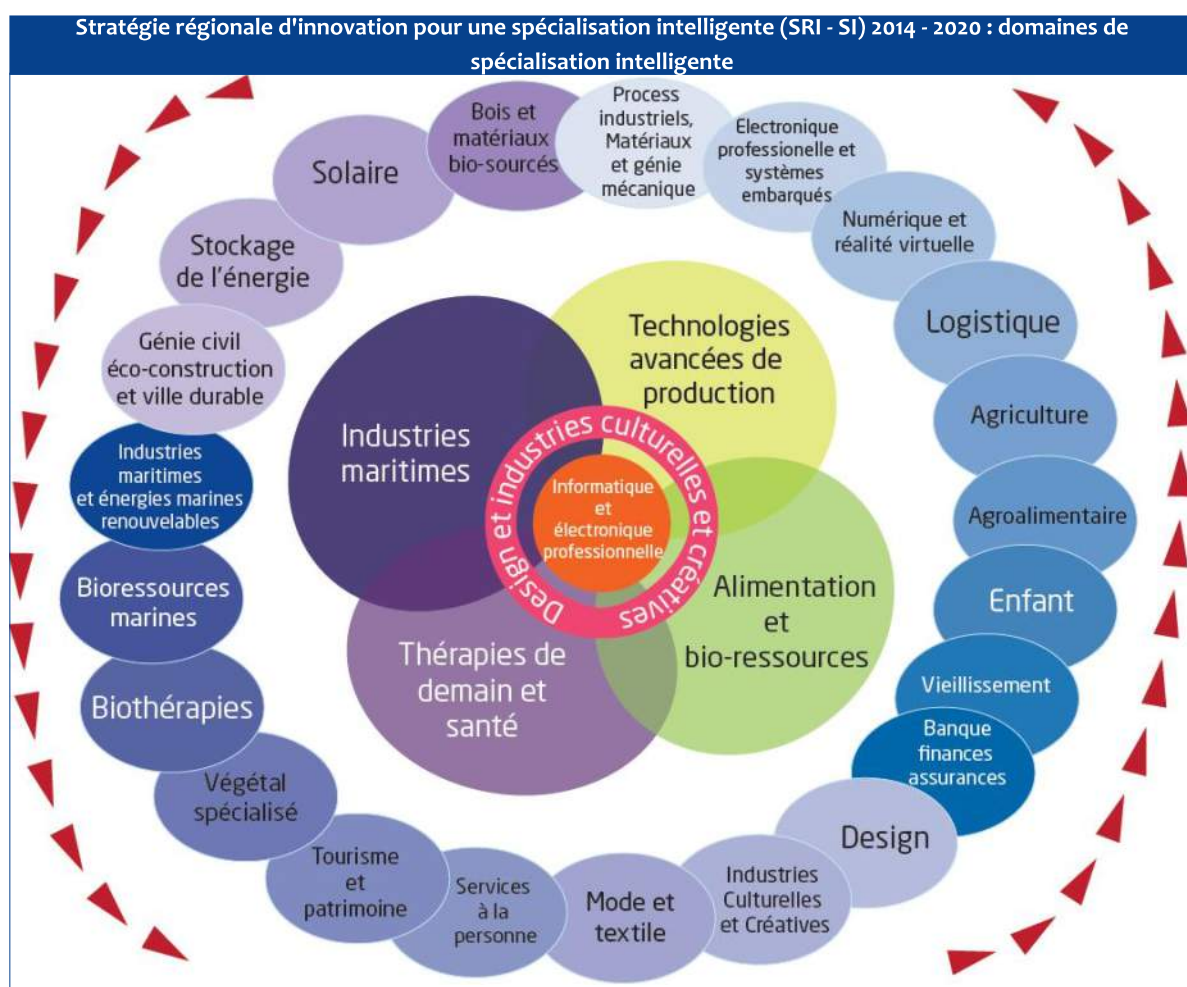
- **l'alimentation et les bio-ressources**, des attentes du consommateur final jusqu'aux systèmes de production agricole, qui concernent les systèmes agricoles plus durables, l'agriculture de précision, l'agro-écologie, l'innovation de process et de produit dans l'industrie agro-alimentaire, la qualité et la sécurité environnementale, sanitaire et nutritionnelle.

- **l'informatique et l'électronique professionnelle**, dont l'objectif est de développer des solutions nouvelles et de favoriser la conversion numérique de l'économie et de la société.

- **le design et les industries culturelles et créatives**, considérées par la Commission Européenne comme essentielles pour la croissance future et qui cherchent aujourd'hui à mieux se structurer.

- **les thérapies de demain et la santé**, comme l'immunothérapie ou les thérapies géniques qui mobilisent un réseau structuré de PME, un appareil dense de formation et le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies.

Pour réaliser ses ambitions, la région peut s'appuyer sur la tradition d'un faire-ensemble des acteurs, une ouverture extra-régionale croissante et des dispositifs d'accompagnement importants.



Source : SRI-SI 2014-2020



Source : DDTM 44, Linéaire Tchécoslovaquie, Malakoff à Nantes, 2013



Source : DRJSCS Pays de la Loire

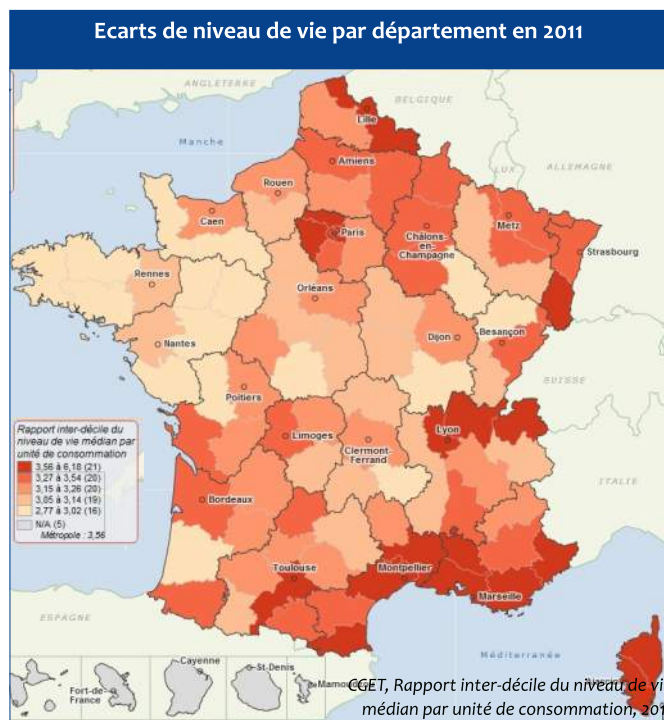
Cohésion sociale

A) La pauvreté et les inégalités sont moins marquées qu'ailleurs

Les Pays de la Loire sont avec la Bretagne, **la région française la moins inégalitaire**. Cela s'explique notamment par la structure régionale des professions et catégories sociales : les agriculteurs et les ouvriers sont plus représentés, a contrario des cadres supérieurs et professions intellectuelles. **Le niveau de vie des Ligériens est semblable à la moyenne nationale**, avec des écarts modérés entre les plus pauvres et les plus riches, même si ceux-ci tendent à se creuser. Le niveau de vie médian par unité de consommation¹ est de 19 440 euros en 2011 (19 790 euros pour la France métropolitaine). La région se distingue par un éventail de revenus disponibles très resserré. Les 10 % les plus riches ont disposé en 2011 d'un revenu disponible trois fois plus important que les 10 % les plus pauvres, contre 3,3 fois pour la France de province.

En 2012, dans les Pays de la Loire, 383 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ainsi, 10,7 % de la population régionale est considérée comme pauvre, contre 14,3 % en France métropolitaine. Les Pays de la Loire sont la 2^e région la moins touchée par la pauvreté, juste derrière la Bretagne. Les catégories de personnes les plus concernées sont : les familles monoparentales pour un tiers d'entre elles, les personnes seules (16,5 % pour les femmes, 17,4 % pour les hommes) et les jeunes (16,0 % des 0-19 ans et 15,8 % des 20-24 ans). Les territoires sont plus ou moins épargnés par la pauvreté selon leur profil. La Sarthe est proportionnellement le département le plus touché,

mais les personnes pauvres sont les plus nombreuses en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Parmi les espaces les plus sujets à la pauvreté, on trouve la région de Saumur, de Saint-Nazaire, de Châteaubriant, de Fontenay-le-Comte et de La Flèche. Elle est surreprésentée dans les quartiers urbains de la politique de la ville : 35 quartiers urbains sont touchés par la pauvreté, soit près de 160 000 personnes. Elle est également très présente dans les territoires ruraux.



B) Un parc locatif social concentré, de qualité très variable

En 2014, la région Pays de la Loire compte 213 835 logements locatifs sociaux, concentrés dans les espaces très urbains. Les logements locatifs sociaux représentent 13% des résidences principales de la région. Le parc est réparti de façon très contrastée sur le territoire. La Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire concentrent près des deux tiers des logements sociaux (65,2 %) ; 49,2 % sont plus particulièrement localisés dans les villes centres des 7 principaux pôles urbains.

Au total, les agglomérations, leurs banlieues et les villes moyennes regroupent 76,1 % du parc. Les autres types de territoires accusent un fort déficit : ils hébergent 11,4 % du parc régional là où résident 29 % des ménages.

Au 1er janvier 2014, 81 946 demandes locatives sociales étaient en cours dans la région, 37,6 % d'entre elles émanant de ménages déjà logés dans le parc HLM. La demande locative sociale a progressé de 14,1 % environ entre 2011 et 2013. En 2013, environ 29 600 demandes ont été satisfaites.

La structure et la qualité du parc de logements sociaux est très variable selon les territoires. Au 1er janvier 2014, la région des Pays de la Loire compte 213 835 logements locatifs sociaux (LLS), dont 65,2 % sur la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire et 49,2 % sur les sept principales villes (Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, La Roche-sur-Yon, Cholet) ; 76,1 % se situent sur les sept principales aires urbaines, soit 0,3 point de plus qu'en 2013 et 0,6 point de plus qu'en 2012. Bien qu'en baisse par rapport à 2012, le taux de progression du parc régional a été en 2013 de 1,3 % - rythme sensiblement supérieur à la moyenne de France métropolitaine, 0,8 % - essentiellement en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée, dans les banlieues et périphéries, ainsi que sur le littoral. 73 % des LLS sont collectifs, ce pourcentage est inférieur de plus de 11 points à la moyenne nationale ; toutefois, après avoir décliné à moins de 50 % entre 2000 et 2009, la part des collectifs construits entre 2010 et 2013 est remontée à 72 %.

L'hébergement de réinsertion sociale se répartit entre les CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, 1 707 places en janvier 2014), les CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) avec 1 468 places, et l'hébergement d'urgence hors CHRS (423 places). Pour les CHRS, la région représente 4,3 % des places nationales, ce qui la situe au 7ème rang. L'hébergement d'urgence est engorgé, surtout dans les agglomérations de Nantes et d'Angers.

Le nouveau programme de rénovation urbaine. Les Pays de la Loire disposent de 6 quartiers, parmi 200, sélectionnés lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ANRU) tenu le 15 décembre 2014. Leur seront consacrés

des financements exceptionnels du fait des difficultés sociales et urbaines qui y sont plus grandes. Il s'agit des quartiers de Bellevue à Nantes et Saint-Herblain, Bottière-Pin Sec et Nantes Nord (Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensive) à Nantes, les quartiers de Belle Beille et Monplaisir à Angers et le quartier de Chaoué-Perrières à Allonnes.

La mobilisation financière de l'ANRU s'élève à 30 M€ pour les quartiers d'intérêt régional en Pays de la Loire. Sur proposition du préfet de région, 9 quartiers ont été retenus en Pays de la Loire :

- Quartiers Ouest et Nord, qui regroupent les quartiers Trévale/Plaisance, Petit Caporal, Robespierre/Prézégat (Saint-Nazaire) ;
- Les Dervallières (Nantes) ;
- Favreau Les Mauges (Cholet) ;
- Chemin Vert - Hauts Quartiers (Saumur) ;
- Saint-Nicolas recoupant les quartiers Kellerman, Pavement-Charité-Mortier-Murat (Laval) ;
- Bellevue - Carnac (Le Mans - Coulaines) ;
- Quartiers Sud et Bords de l'Huisne comprenant les quartiers des Sablons et des Glonnières (Le Mans) ;
- Vigne-aux-Roses (La Roche-sur-Yon) ;
- Moulin Liots (Fontenay-le-Comte).

C) Une culture régionale du sport et de la vie associative

Le tissu associatif est fourni et dynamique : entre 64 000 et 69 000 associations sont identifiées en région (tous domaines confondus). 3 600 associations ont été créées en 2013, notamment dans le champ des loisirs et de la vie sociale (+ 1 223). Elles sont un peu moins nombreuses qu'en 2012 : -1,9 %. Ce tissu, ancré dans les traditions régionales, s'appuie sur un réseau de bénévoles fourni, dont le nombre est estimé entre 525 et 590 000. La part importante de l'emploi associatif distingue les Pays de la Loire. Elle représente près de 14 % de l'emploi salarié (125 154 emplois) contre 11 % au niveau national. 26 000 emplois ont été créés entre 2000 et 2010. L'année 2011 a marqué un coup d'arrêt à la croissance continue de l'emploi associatif en Pays de la Loire comme dans la quasi-totalité des régions.

Les Pays de la Loire sont la région la plus sportive de France avec plus d'un million de licenciés sportifs (150 licences pour 1 000 habitants) en 2013 et 9 993 associations dédiées. Les femmes comptent pour 37,4 % des licenciés, soit plus que la moyenne nationale (36,9 %). La pratique féminine a toutefois enregistré une baisse entre 2011 et 2012 (2 %). Les trois activités les plus pratiquées sont le football, le basketball et le tennis. La région est très bien dotée en équipements : 22 972 en février 2014.

Le sport de haut niveau est présent dans la région, avec 616 sportifs inscrits sur listes de haut niveau en 2013. Ils bénéficient de 40 structures d'entraînement identifiées dans un parcours d'excellence sportive (PES).



Culture

A) Les Pays de la Loire : un patrimoine remarquable

La région compte 2 095 monuments historiques, dont 1 430 inscrits, 530 classés et 137 inscrits et classés. Elle occupe le milieu du classement national, tandis que le ratio sites inscrits et classés ($\frac{2}{3} - \frac{1}{3}$) confine aux moyennes nationales. Au sein de la région, le Maine-et-Loire est le plus riche en monuments historiques avec près de deux fois plus de bâtiments inscrits et classés que les autres départements.

La région prend place au troisième rang national en nombre de châteaux, après les régions Centre et Île-de-France et se distingue notamment par la place des propriétaires privés, à la tête d'un pourcentage d'édifices classés parmi les plus élevés de France. En outre, important, le patrimoine bâti non protégé, notamment rural, a justifié de la Fondation du patrimoine l'octroi de ce label à plus de 1000 sites ligériens. Enfin, la région dispose d'un large patrimoine représentatif de la création architecturale du XXe siècle, dont la labellisation est enrichie chaque année. En 2014, 9 nouveaux édifices ont été labellisés, ce qui porte leur nombre total à 44.

Parmi les monuments les plus emblématiques du patrimoine ligérien, dix sont propriétés de l'Etat (Ministère de la Culture) : les cinq cathédrales (Nantes, Angers, Laval, Le Mans, Luçon), l'abbaye royale de Fontevraud, l'ancien palais épiscopal d'Angers, la tour d'Oudon, le château d'Angers et la maison de Georges Clémenceau à Saint-Vincent-en-Pared.

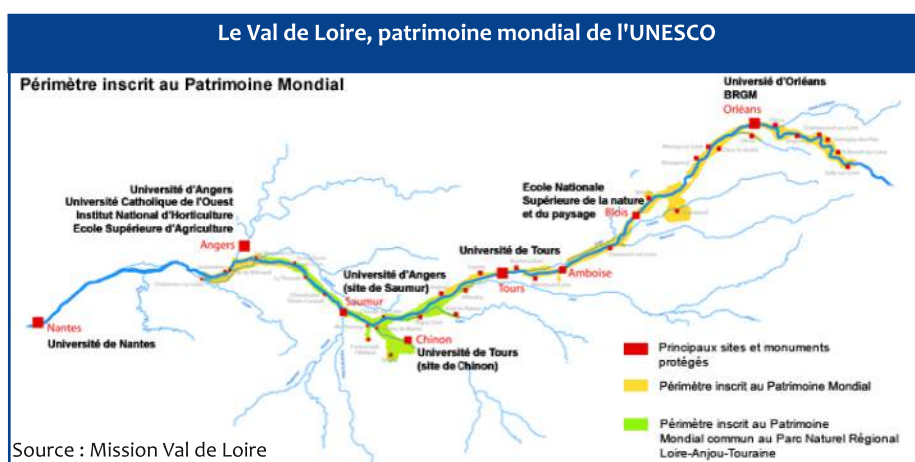
Les réseaux de villes et pays d'art et d'histoire contribuent à dynamiser la région, avec 11 territoires

conventionnés, parmi lesquels quatre pays (Perche sarthois, Coëvrons-Mayenne, Vallée du Loir et Vignoble nantais labellisé en 2011) et sept villes (Nantes, Guérande, Angers, Saumur, Laval, Le Mans, Fontenay-le-Comte). Ces espaces font l'objet de conventions avec l'État, destinées à améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine.

5 maisons des illustres sont labellisées en région :

- Maison Georges Clemenceau - Saint-Vincent-sur-Jard (85) - Georges Clemenceau ;
- Maison natale de Moulleron-en-Pareds (85) - Jean-Marie de Lattre de Tassigny ;
- Manoir des Sciences – Réaumur (85) – René-Antoine Ferchault de Réaumur ;
- Maison des Champs – Cossé-le-Vivien (53) – Robert Tatin ;
- Maison Julien Gracq – Saint-Florent-le-Vieil (49) – Julien Gracq.

Enfin, le paysage culturel exceptionnel du Val de Loire, remarquable par la qualité de son patrimoine architectural, a valu à ce territoire d'être classé au patrimoine mondial de l'Unesco, depuis le 30 novembre 2000. Le périmètre inscrit, pour la région Pays de la Loire, s'étend de Montsoreau à Chalonnes-sur-Loire.



Le patrimoine archéologique est également bien représenté, sur toutes les périodes de la préhistoire au Moyen-Âge. En ce qui concerne l'archéologie préventive, 233 zones de présomption de prescription archéologique concernant autant de communes réparties sur l'ensemble de la région ont été promulguées à ce jour. La mise en œuvre du plan de création de centres de conservations et d'études (CCE) à l'échelle des Pays de la Loire est un projet qui se poursuit au regard de la nécessité d'achever la mise à niveau des dépôts de fouille départementaux.

Les musées de France sont au nombre de 53, sur les 1243 que comptait la France fin 2012. Leur répartition spatiale, assez équilibrée, entre 6 et 14 par département. Ils ont accueilli 1,280 million de visiteurs en 2013. S'ajoutent aux Musées de France, une centaine de musées sans appellation, difficiles à recenser, mais 25 d'entre eux sont en relation occasionnelle ou régulière avec les services de l'État, directement ou par l'intermédiaire des conservations départementales, pour des conseils et avis techniques. Si leur vocation n'est pas d'entraîner une demande d'appellation, ces relations permettent une professionnalisation du fonctionnement de ces établissements.

Muséum d'histoires naturelles à Nantes



SGAR Pays de la Loire, Muséum d'histoires naturelles, 2014

Trois bibliothèques municipales (Nantes, Angers, et Le Mans) sont également classées en raison de l'importance de leurs fonds patrimoniaux d'État, issus des confiscations révolutionnaires. elles bénéficient de 8 conservateurs d'État. La ville de Nantes abrite également un service du Ministère des affaires étrangères chargé de conserver les archives diplomatiques.

Pour soutenir la pratique et le développement de la langue française, la région bénéficie d'un opérateur dynamique – Les Lyriades, basé à Angers – dont le travail a vocation à s'étendre à l'échelle régionale voire nationale avec le projet de Cité de la langue française.

B) La création est dynamique dans les Pays de la Loire

La région bénéficie d'une bonne image du point de vue de la création artistique et culturelle. Son dynamisme est en particulier porté par Nantes, qui a développé des actions qui rencontrent un grand succès populaire, comme l'accueil de la Compagnie Royal de Luxe ou l'ouverture du Lieu Unique, scène nationale, dans les anciennes usines LU. La Folle Journée de Nantes attire chaque année un public de plus en plus nombreux vers la musique classique. En 2014, pour sa vingtième édition, René Martin, son fondateur, a choisi d'axer la programmation sur un siècle de musiques américaines. Les thèmes de la Folle Journée de Nantes ces deux dernières années étaient les suivants :

En 2014 : « un siècle et demi de musiques américaines » (144 000 tickets vendus)

En 2015 : « les passions de l'âme et du cœur » (154 000 tickets vendus)

Le Voyage à Nantes, couplé à la biennale Estuaire est une autre illustration de la capacité de ce territoire à créer des événements culturels à succès.

Dans le domaine du spectacle vivant, la région appuie notamment son action sur les grandes institutions dont elle dispose :

- l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) ;
- Angers Nantes-Opéra, deuxième institution musicale régionale, qui se singularise par des productions de grande qualité et un travail innovant et remarquable à destination de tous les publics ;
- les 2 centres chorégraphiques nationaux de Nantes et d'Angers qui se double, pour sa part, d'une école d'enseignement supérieur.

Théâtre Graslin à Nantes



SGAR Pays de la Loire, Théâtre Graslin, 2014

Pour les ensembles musicaux professionnels conventionnés, leur nombre est de 2 en 2015 :

- Compagnies chorégraphiques conventionnées, 4 en 2015.
- les 4 scènes nationales (le Lieu Unique à Nantes, le Fanal à Saint-Nazaire, le Carré à Château-Gontier, le Grand R à La Roche-sur-Yon) ;
- le centre dramatique national (Nouveau Théâtre d'Angers – Le Quai) ;
- le centre dramatique national des arts de la rue (Centre National des Arts de la Rue, à Saint Barthélémy d'Anjou) ;

En tout il y a 15 équipes conventionnées en théâtre/cirque Arts de la rue :

- les 9 scènes conventionnées (Théâtre Universitaire et le Grand T à Nantes, l'Arc à Rezé, Onyx – La Carrière à Saint-Herblain, la Scène de Pays dans les Mauges, Théâtre de Laval, les Quinconces-Espal et Théâtre de l'Ephémère au Mans, l'Entracte – Centre culturel Joël Le Theule à Sablé-sur-Sarthe) ;
- les 6 scènes de musiques actuelles (Stéréolux et Pannonica à Nantes, le 6 par 4 à Laval, le VIP à Saint-Nazaire, le Chabada à Angers et le Fuzz'Yon à La Roche-sur-Yon). Le réseau des musiques actuelles est soutenu par le Pôle de coopération des acteurs de musiques actuelles en Pays de la Loire.

Dans le domaine des arts plastiques, des dispositifs de soutien, comme l'aide individuelle à la création ou l'aide individuelle à l'installation, favorisent la création dans le domaine des arts plastiques, mais aussi de la mode, du design ou des métiers d'art. Plusieurs centres d'art contemporains se situent dans les Pays de la Loire. Des structures de création et de diffusion comme le Fonds régional d'art contemporain des Pays de la Loire (FRAC), les centres d'art contemporain (Le Grand Café à Saint-Nazaire et la Chapelle du Genêteil, Le Carré, à Château-Gontier) sont également soutenues. Le FRAC a acquis plus de 1 500 œuvres d'artistes internationaux depuis sa création. Chaque année il touche sur l'ensemble de ses projets en région entre 60 000 et 110 000 visiteurs dont en moyenne 12 000 à 20 000 scolaires. Chaque année, ce sont environ 15 à 20 expositions qui sont organisées par le Frac à Carquefou, en région mais aussi sur le territoire national et à l'international (soit en 5 ans, de 2009 à 2013, près de 100 expositions). Il faut ajouter à ces chiffres une moyenne de 6 expositions en milieu scolaire chaque année.

L'Etat dialogue avec les collectivités territoriales, impulse et coordonne les procédures liées à la commande publique et au 1 %, supports essentiels à l'aménagement du territoire et à la requalification de certains espaces urbains et ruraux.

Des associations aux moyens modestes participent également au développement des publics et à une meilleure connaissance de la création contemporaine. L'Etat poursuit un travail d'accompagnement pour 20 d'entre elles, en veillant aux contenus artistiques, au maillage de celles-ci en zones éloignées de l'offre culturelle.

Dans le domaine du livre et de la lecture, le développement de bibliothèques professionnalisées est soutenu par l'État et les collectivités. Les bibliothèques publiques de la région contribuent au développement de la lecture publique.

Dans le champ de l'économie du livre, la librairie indépendante de qualité est reconnue par l'attribution du label LIR. 26 librairies ont obtenu ce label, qui donne accès à des aides du Centre national du livre et à des avantages fiscaux, et 4 le label LR.

Le développement de la création littéraire s'effectue soit par un réseau particulièrement dense de structures permanentes (Maison des écrivains étrangers et traducteurs (MEET) de Saint-Nazaire, Maison de la poésie à Nantes, Maison Julien Gracq à Saint-Florent-le-Veil, Centre poétique de Rochefort sur Loire, Lecture en tête à Laval, « Maison Gueffier » au sein du Grand R à La Roche sur Yon...) soit par la mise en place de résidence d'écrivains (une dizaine de lieux de résidences dont Saint Nazaire, Liré, Angers, Rochefort sur Loire, la Mayenne, Sillé le Guillaume, Le Mans, La Roche sur Yon, Luçon...).

Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, en 2013 la région comptait 126 établissements cinématographiques, soit 308 écrans et 60 632 fauteuils. Le territoire connaît une bonne dynamique, avec un certain nombre d'actions structurantes qui ont vocation à fédérer les acteurs locaux : les réseaux de salles qui rayonnent à l'échelle départementale, des acteurs structurants du territoire dont le cinématographe à Nantes, l'OPCAL (organisation des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel ligériens), l'association 1ers Plans à Angers, l'association « Atmosphère 53 » en Mayenne, « Graines d'images » en Sarthe et l'établissement public de coopération culturelle cinématographique yonnais à la Roche sur Yon. Si une trentaine de manifestations cinématographiques sont réparties sur l'ensemble du territoire régional, sept d'entre elles sont soutenues par l'Etat.

Il est à noter que ces 7 festivals de cinéma ont quasiment tous une dimension internationale, notamment les deux grandes manifestations que sont le festival des trois continents à Nantes et le festival Premiers plans à Angers.

Les festivals permettent la programmation d'œuvres qui accèdent difficilement aux circuits classiques de diffusion (télévision, salles), la diffusion d'œuvres rares, inédites ou de patrimoine, et de tout formats (courts ou longs métrages, documentaires, films expérimentaux). Ils permettent de sensibiliser un plus large public et de préserver la diversité de l'offre sur l'ensemble du territoire, les rencontres avec les professionnels et de renforcer le travail d'éducation à l'image.

Une ouverture interrégionale incarnée par l'Association des Cinémas de l'Ouest pour la Recherche (l'ACOR) permet de réinterroger les problématiques liées à l'exploitation, à l'art et essai et à l'action culturelle en conscience de ce qui se fait sur d'autres territoires. Enfin le dispositif d'innovation et de création artistique multimédia (DICAM) permet des échanges pluridisciplinaires et expérimentaux et l'émergence sur ce territoire de nouvelles formes de création.

C) La culture s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire et de démocratisation

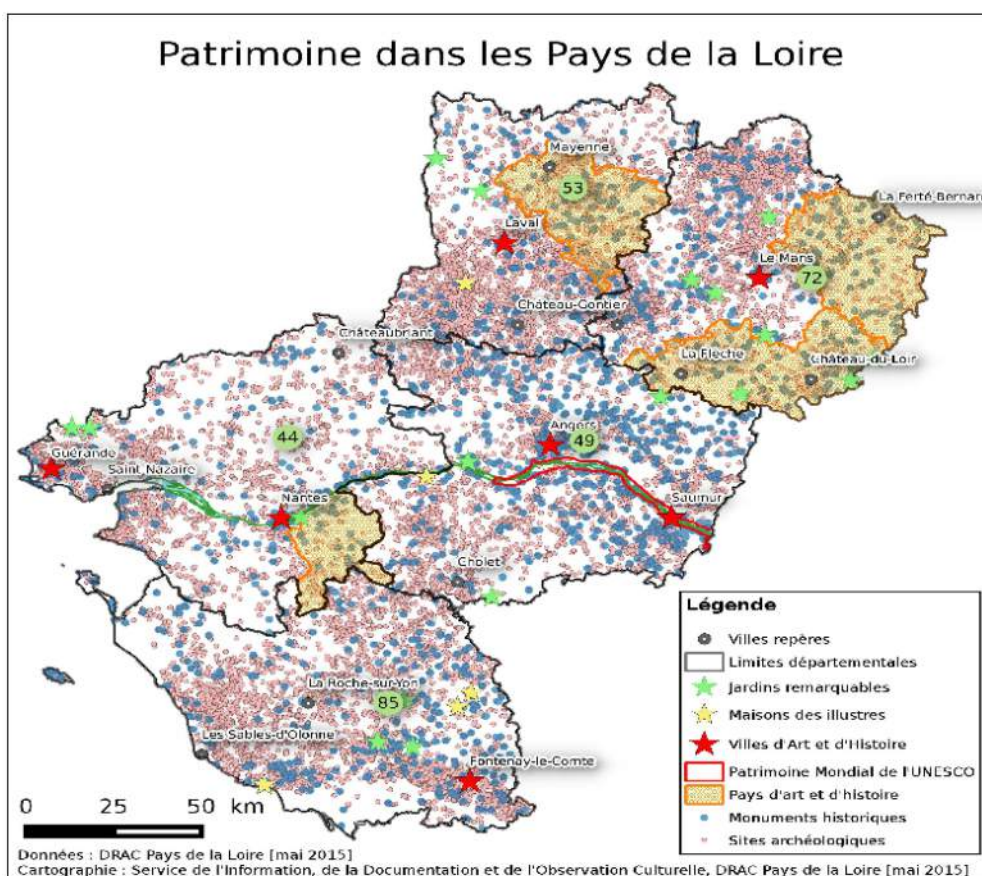
Les établissements culturels sont assez bien répartis sur le territoire régional à l'image des 236 bibliothèques publiques professionnalisées précitées (ayant été aidées au titre de la DGD depuis 1969). De même plus de la moitié des musées des Pays de la Loire est située en milieu rural (52,8 %).

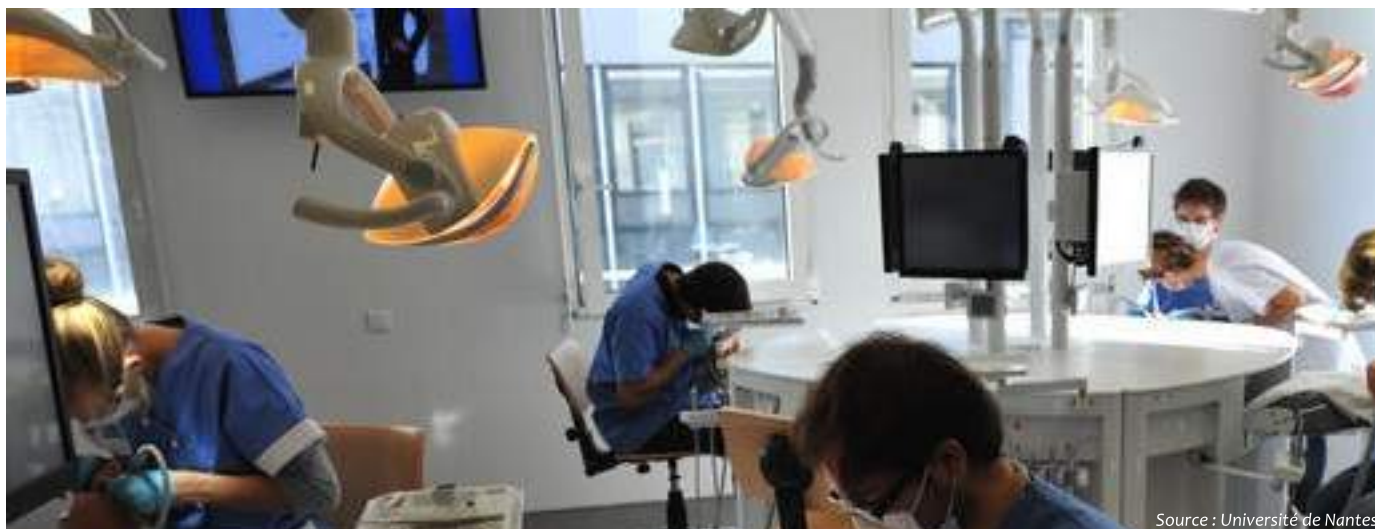
La transmission des savoirs s'appuie également sur l'enseignement supérieur. La région dispose de 2 écoles supérieures d'art : l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nantes-Métropole de statut EPCC, qui forme 250 étudiants, et celle de Tours, Angers et Le Mans (EPCC TALM), premier établissement multisite et inter-régional né dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur culturel, qui compte 580 étudiants. Cette volonté de développement d'un enseignement supérieur de qualité, en conformité avec la réforme LMD, s'est accentuée dans la région, avec l'ouverture en 2011 du Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant interrégional (Bretagne/Pays de la Loire) dont le siège est à Nantes, qui outre les deux régions regroupe les villes de Nantes, Angers et Rennes, ainsi que les trois universités de Nantes, Rennes et Angers.

Visant l'élargissement des publics et le développement culturel des territoires, la politique d'éducation artistique et culturelle suit trois grands axes : l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en oeuvre de politiques locales de sensibilisation à l'art et la culture de leur population, notamment en milieu rural et sur les quartiers relevant de la politique de la ville (contrats locaux d'EAC – CLEA- contrats territoriaux d'EAC – CTEAC) ; la mobilisation des structures culturelles autour de leur mission de sensibilisation à l'art et à la culture du public, notamment du jeune public ; la formation des acteurs de l'EAC (professionnels de la culture, professionnels de l'éducation, professionnels de l'animation etc) aux enjeux de la médiation. Par ailleurs, le développement des actions à l'attention des publics spécifiques est mis en oeuvre par la déclinaison régionale de conventions interministérielles Culture/Justice, Culture/Santé, Culture/Handicap ainsi que par l'accompagnement des projets culturels dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le milieu rural. Enfin, le développement culturel du territoire s'appuie sur des conventions de développement culturel pluridisciplinaire ou sectoriel, signées entre l'État et les collectivités locales.

Les contrats territoire lecture qui font l'objet d'un dispositif particulier sont les suivants :

(5 en 2014 : CG 72, ; CG 85, Communauté d'agglomération Saumur, CC Rochersvière (85), CC Pays né de la mer (85)).





Source : Université de Nantes

Santé

A) Un niveau de santé satisfaisant, en dépit de l'évolution de certaines pathologies

La région des Pays de la Loire, à l'instar du niveau national, a connu une amélioration marquée de l'état de santé de sa population au cours des dernières décennies. L'indicateur quantitatif le plus marquant est l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. En 2013, elle est de 78,9 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes. On observe donc une hausse entre 2012 et 2013 après la très légère baisse entre 2011 et 2012.

La plupart des indicateurs ont ainsi évolué de façon favorable. La mortalité à tous les âges a été divisée par deux en vingt ans pour la plupart des causes de décès, telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'asthme. En 2011, le taux brut de mortalité régional est de 8,7 ‰. Le ratio est moins favorable qu'en 2010 et fait passer la région en dessous de la moyenne nationale métropolitaine.

Les avancées technologiques ont également permis d'améliorer l'état de santé dans la région, grâce notamment aux traitements contre la douleur, les prothèses articulaires ou la chirurgie réparatrice.

La région pâtit surtout des maladies chroniques et de la mortalité évitable. En 2007, les quatre principales causes de décès sont les tumeurs (30,6 % des décès), les maladies cardiovasculaires (26,7 %), les accidents et autres morts violentes (7,6 %) et les maladies de l'appareil respiratoire. Les Pays de la Loire font partie des cinq régions ayant les plus faibles taux standardisés de mortalité prématurée chez les femmes. La mortalité prématurée chez les hommes est proche de la moyenne nationale.

Les conduites, les styles de vie et l'environnement sont responsables d'une part conséquente des décès. La question de l'alcool reste un enjeu majeur en Pays de la Loire (1 200 décès annuels). En effet, les consommations d'alcool pur par habitant sont restées pratiquement stables depuis 2007 et la mortalité masculine par maladies alcooliques du foie dépasse de 24 % la moyenne nationale. De plus, les ivresses et les consommations ponctuelles de quantités importantes d'alcool semblent en augmentation entre 2005 et 2010, notamment chez les jeunes. L'alcool favorise de très nombreuses pathologies, mais également le risque de mort violente de toute nature : dans 35 % des accidents de la route mortels survenus dans les Pays de la Loire entre 2005 et 2009, au moins un des conducteurs impliqués avait un taux d'alcoolémie supérieur au maximum légal...

Parmi les autres causes liées à l'environnement et au style de vie :

- le **tabagisme** reste faible en Pays de la Loire. Cependant il semble être en augmentation : entre 2005 et 2010, la proportion de fumeurs quotidiens est passée de 27 % à 29 %. Cette évolution s'accompagne toutefois d'une baisse du nombre moyen de cigarettes consommées par les fumeurs quotidiens.

Centre hospitalier universitaire de Nantes



- l'**obésité** a augmenté depuis quelques années, réduisant l'écart avec la moyenne nationale (1,8 % d'obésité en Pays de la Loire contre 3,1 % au niveau national) ;
- les **accidents de la route** ont été à l'origine de 237 décès à trente jours en 2011. Le recul du nombre de décès a été particulièrement important entre 1999-2001 et 2006-2008. La baisse est moins marquée sur la période 2008-2010.
- le taux de suicide continue d'être supérieur à la moyenne nationale de 24 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes.

B) Accompagner la dépendance : enjeu pour l'avenir en Pays de la Loire

La région devrait compter **12 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2020**. En 2013, 79 000 personnes sont potentiellement dépendantes dans les Pays de la Loire. Une hausse de 15,2 % est envisagée d'ici 5 ans, notamment le long du littoral et dans les grandes agglomérations.

La région est particulièrement bien dotée pour l'hébergement permanent des personnes âgées. 739 établissements (maisons de retraite et logements-foyers) sont recensés en 2013. Le taux d'équipement en hébergements permanents est nettement supérieur à la moyenne française métropolitaine (153,5 pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus contre 122,4), notamment pour les lits médicalisés (130,8 contre 99,6).

En 2013, 57 400 emplois en équivalent temps plein du secteur social et médico-social sont consacrés à l'accompagnement des personnes âgées. 7 300 à 11 000 emplois supplémentaires seraient nécessaires d'ici 2020 pour accompagner la hausse du nombre de personnes âgées. Les besoins d'infirmiers et d'aides-soignants sont importants. Les aides à domicile seront également mobilisées, avec une fourchette de 4 000 à 6 000 emplois nécessaires.

C) L'accès à l'offre de soins de premier recours est très inégal

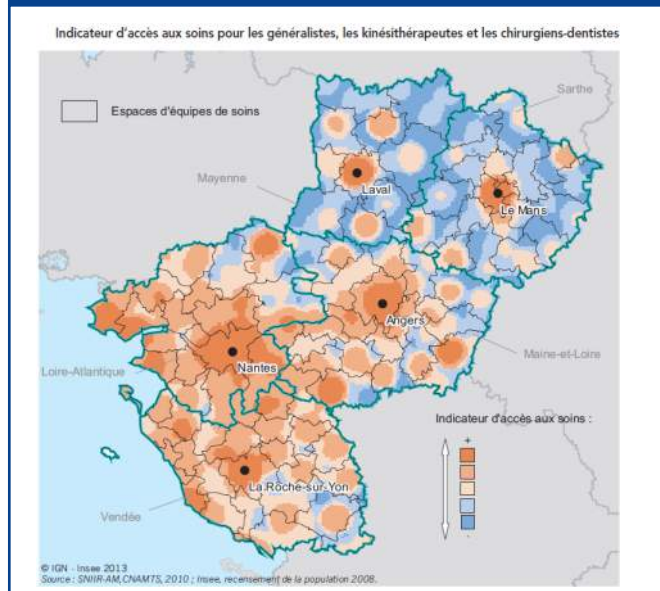
Avec 23 professionnels libéraux pour 10 000 habitants, la couverture en soins de premier recours apparaît plus faible en Pays de la Loire qu'ailleurs en métropole. Si les tendances se poursuivent, la position relative de la région pourrait s'améliorer : les Pays de la Loire feraient ainsi partie des 8 régions françaises qui devraient connaître une évolution positive de la densité médicale à l'horizon 2030.

Cette position résulte de grandes disparités infra-régionales : un déficit de professionnels de santé marqué en Mayenne et en Sarthe. Ces deux départements se situent ainsi parmi les dix départements français les moins bien couverts, avec respectivement 17,3 et 18,3 ETP pour 10 000 habitants. La Loire-Atlantique est le seul département dont la densité de professionnels libéraux de santé de premier recours (26,2) dépasse la moyenne nationale.

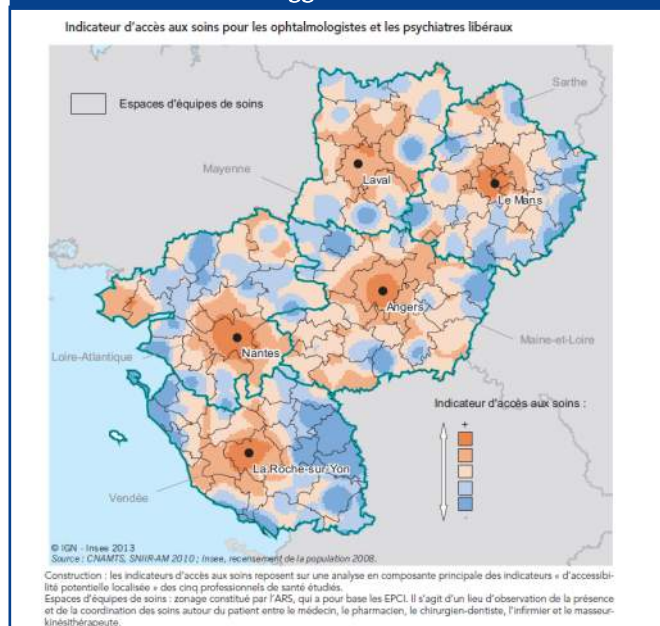
Le contraste d'accessibilité à certains soins est fort entre territoires ruraux et urbains, notamment concernant les ophtalmologistes et les psychiatres. Ces deux professions sont plus représentées dans l'espace urbain. Ainsi, dans les espaces plus ruraux situés au nord de la Loire-Atlantique, à l'est de la Vendée et de la Sarthe, l'accessibilité à ces professionnels est problématique. Les tensions rencontrées par les territoires ruraux pour l'accès aux soins pourraient s'accroître en raison de la poursuite de la croissance et du vieillissement de la population mais aussi du vieillissement des professionnels de santé.

La nécessité de garantir l'accès aux soins de premier recours est un axe fort du projet régional de santé. L'objectif est d'organiser l'accès aux avis spécialisés et à l'innovation à partir de services de santé coordonnés, répartis rationnellement sur le territoire au sein des maisons et pôles de santé de premier recours.

Un déficit de professionnels de santé marqué en Mayenne et en Sarthe



Les ophtalmologistes et les psychiatres libéraux surtout dans les agglomérations



Source : INSEE, Accès aux soins de premier recours en Pays de la Loire, 2013